

Table des matières

	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
2	Responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière
2	Rapport des vérificateurs aux actionnaires
3	Bilans consolidés
4	États consolidés des résultats
5	États consolidés des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires
6	États consolidés des flux de trésorerie
7	NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
39	PRINCIPALES FILIALES

États financiers consolidés

Responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés de La Banque Toronto-Dominion et les renseignements financiers y afférents présentés ailleurs dans cet état annuel ont été préparés par la direction, à qui il incombe d'en assurer l'intégrité, l'uniformité, l'objectivité et la fiabilité. Les principes comptables généralement reconnus du Canada de même que les exigences de la *Loi sur les banques* et les règlements correspondants ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégrité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une aliénation non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités dans toute la Banque.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité de vérification et de gestion des risques qui est composé d'administrateurs qui ne sont ni dirigeants ni employés de la Banque, supervise les responsabilités de la direction relativement à la présentation de l'information financière et au système de contrôle interne.

Le vérificateur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité de vérification et de gestion des risques, dirige un vaste programme de vérification en coordination avec les vérificateurs des actionnaires de la Banque. Ce programme, intégré au système de contrôle interne, est exécuté par une équipe professionnelle de vérificateurs.

Le surintendant des institutions financières du Canada examine les affaires de la Banque et prend des renseignements à leur sujet qu'il peut juger nécessaires, pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l. et PricewaterhouseCoopers s.r.l., vérificateurs nommés par les actionnaires, ont vérifié nos états financiers consolidés. Ils ont pleinement et librement accès au comité de vérification, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur vérification et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et à la suffisance des contrôles internes.

Le président du Conseil et
chef de la direction,

A. Charles Baillie

Le vice-président à la direction
et chef des finances,

Daniel A. Marinangeli

Le président et
chef de l'exploitation,

W. Edmund Clark

Rapport des vérificateurs aux actionnaires

Nous avons vérifié les bilans consolidés de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2002 et 2001 et les états consolidés des résultats, des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2002 et 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, y compris les exigences comptables du surintendant des institutions financières du Canada.

Les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 octobre 2000 ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l. et KPMG s.r.l. qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés dans leur rapport daté du 16 novembre 2000.

Ernst & Young s.r.l.

Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 27 novembre 2002

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

Bilans consolidés

Aux 31 octobre

(en millions de dollars)	2002	2001
ACTIF		
Liquidités		
Encaisse, dépôts à la Banque du Canada et dépôts non productifs d'intérêts à d'autres banques	1 902 \$	1 961 \$
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	4 636	3 984
	6 538	5 945
Valeurs mobilières achetées en vertu de prises en pension	13 060	20 205
Valeurs mobilières (note 2)		
Compte de placement	28 802	31 010
Compte de négociation	53 395	66 184
	82 197	97 194
Prêts (déduction faite de la provision globale pour pertes sur créances) (note 3)		
Prêts hypothécaires résidentiels	52 784	50 807
Prêts à tempérament aux consommateurs et autres prêts personnels	36 332	31 126
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	33 511	37 740
	122 627	119 673
Divers		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 719	9 122
Réévaluation des instruments dérivés de négociation à la valeur du marché (note 15)	25 739	21 435
Actifs incorporels (note 5)	3 383	4 381
Écart d'acquisition (note 5)	3 134	2 298
Terrains, constructions, matériel et mobilier (note 6)	1 634	1 832
Autres actifs	12 009	5 753
	53 618	44 821
Total de l'actif	278 040 \$	287 838 \$
PASSIF		
Dépôts (note 7)		
Particuliers	100 942 \$	95 982 \$
Banques	16 800	23 173
Entreprises et gouvernements	71 448	74 759
	189 190	193 914
Divers		
Acceptations	7 719	9 122
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	17 058	21 436
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	8 655	14 637
Réévaluation des instruments dérivés de négociation à la valeur du marché (note 15)	25 954	21 770
Autres passifs	10 830	7 391
	70 216	74 356
Effets subordonnés et débentures (note 8)	4 343	4 892
Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales (note 9)	1 250	1 272
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital social (note 10)		
Actions privilégiées	1 485	1 492
Actions ordinaires	2 846	2 259
Bénéfices non répartis	8 710	9 653
	13 041	13 404
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	278 040 \$	287 838 \$

A. Charles Baillie
Président du Conseil et
chef de la direction

W. Edmund Clark
Président et
chef de l'exploitation

États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars)	2002	2001	2000
Revenu d'intérêts			
Prêts	7 796 \$	10 154 \$	9 956 \$
Valeurs mobilières	3 678	3 926	3 245
Dépôts à des banques	277	391	474
	11 751	14 471	13 675
Frais d'intérêts			
Dépôts	4 886	8 284	8 794
Effets subordonnés et débetures	214	297	251
Autres obligations	1 351	1 499	1 025
	6 451	10 080	10 070
Revenu d'intérêts net	5 300	4 391	3 605
Provision pour pertes sur créances (note 3)	2 925	920	480
Revenu d'intérêts net après provision pour pertes sur créances	2 375	3 471	3 125
Autres revenus			
Revenus sur services de placement et de valeurs mobilières	2 085	2 205	2 640
Commissions sur crédit	415	425	545
Gains nets sur valeurs du compte de placement	26	216	382
Revenu de négociation	529	1 318	1 225
Frais de service	596	561	441
Titrisations de prêts (note 4)	218	272	236
Revenu sur cartes	249	249	233
Assurances	375	326	198
Honoraires de fiducie	76	86	75
Gains à la vente de placements immobiliers (note 19)	–	350	–
Gain à la vente de l'entreprise de tenue de comptes et de garde de fonds communs de placement (note 19)	40	–	–
Divers	320	439	425
	4 929	6 447	6 400
Revenu d'intérêts net et autres revenus	7 304	9 918	9 525
Frais autres que d'intérêts			
Salaires et avantages sociaux (note 11)	3 566	3 708	3 399
Frais d'occupation des locaux, amortissement compris	605	592	498
Frais de matériel et mobilier, amortissement compris	661	656	561
Amortissement des actifs incorporels (note 5)	998	1 292	1 203
Amortissement de l'écart d'acquisition (note 5)	–	198	142
Frais de restructuration (note 20)	–	239	475
Divers	1 922	1 969	1 849
	7 752	8 654	8 127
Revenu (perte) avant provision pour (économie d') impôts sur les bénéfiques	(448)	1 264	1 398
Provision pour (économie d') impôts sur les bénéfiques (note 12)	(406)	(164)	296
Revenu (perte) avant part des actionnaires sans contrôle dans des filiales	(42)	1 428	1 102
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net de filiales	34	45	77
Revenu net (perte nette)	(76)	1 383	1 025
Dividendes sur actions privilégiées (note 10)	84	83	56
Revenu net (perte nette) applicable aux actions ordinaires	(160) \$	1 300 \$	969 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers) (note 21)			
– De base	641 046	627 047	621 585
– Dilué	646 946	635 500	632 100
Revenu (perte) par action ordinaire (note 21)			
– De base	(0,25) \$	2,07 \$	1,56 \$
– Dilué	(0,25)	2,05	1,53
Dividendes par action ordinaire	1,12	1,09	0,92

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés page 7

États consolidés des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars)	2002	2001	2000
Actions privilégiées (note 10)			
Solde en début d'exercice	1 492 \$	1 251 \$	833 \$
Produit des émissions d'actions	–	225	410
Gain ou perte de change sur les actions émises en une monnaie étrangère	(7)	16	8
Solde en fin d'exercice	1 485	1 492	1 251
Actions ordinaires (note 10)			
Solde en début d'exercice	2 259	2 060	2 006
Émises à l'acquisition de filiales	–	181	41
Produit des actions émises au comptant	400	–	–
Produit des actions émises à l'exercice d'options	13	18	13
Produit des actions ordinaires émises par suite du régime de réinvestissement des dividendes	174	–	–
Solde en fin d'exercice	2 846	2 259	2 060
Bénéfices non répartis			
Solde en début d'exercice	9 653	9 039	8 694
Revenu net (perte nette)	(76)	1 383	1 025
Dividendes sur actions privilégiées	(84)	(83)	(56)
Dividendes sur actions ordinaires	(718)	(684)	(572)
Gain ou perte de change, déduction faite des impôts sur les bénéfices	(32)	171	2
Options d'achat d'actions réglées au comptant, déduction faite des impôts sur les bénéfices	(25)	(39)	(41)
Obligations découlant de l'adoption de la norme comptable sur les avantages sociaux futurs, déduction faite des impôts sur les bénéfices (note 1)	–	(132)	–
Divers	(8)	(2)	(13)
Solde en fin d'exercice	8 710	9 653	9 039
Total de l'avoir en actions ordinaires	11 556	11 912	11 099
Total de l'avoir des actionnaires	13 041 \$	13 404 \$	12 350 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés page 7

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars)	2002	2001	2000
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Revenu net (perte nette)	(76) \$	1 383 \$	1 025 \$
Rajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets			
Provision pour pertes sur créances	2 925	920	480
Frais de restructuration	–	239	475
Amortissement	312	317	260
Amortissement des actifs incorporels	998	1 292	1 203
Amortissement de l'écart d'acquisition	–	198	142
Gains à la vente de placements immobiliers	–	(350)	–
Gain à la vente de l'entreprise de tenue de comptes et de garde de fonds communs de placement	(40)	–	–
Gains nets sur valeurs du compte de placement	(26)	(216)	(382)
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Impôts sur les bénéfices futurs	(1 017)	(1 210)	(831)
Impôts sur les bénéfices exigibles	249	(78)	(233)
Intérêts à recevoir et à payer	(422)	(249)	288
Valeurs du compte de négociation	12 789	(7 887)	(7 233)
Gains non réalisés et montants à recevoir sur les contrats de dérivés	(4 304)	(7 177)	(4 607)
Pertes non matérialisées et montants à payer sur les contrats de dérivés	4 184	8 968	4 329
Divers	(1 640)	(982)	(828)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	13 932	(4 832)	(5 912)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dépôts	(4 724)	8 103	4 008
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	(5 982)	5 782	(11 484)
Valeurs mobilières vendues à découvert	(4 378)	2 415	3 733
Dette des filiales	–	(501)	135
Émission d'effets subordonnés et de débentures	557	809	1 252
Remboursement d'effets subordonnés et de débentures	(1 106)	(857)	(5)
Actions ordinaires émises au comptant, déduction faite des frais	392	–	–
Actions ordinaires émises à l'exercice d'options	13	18	13
Actions ordinaires émises par suite du régime de réinvestissement des dividendes	174	–	–
Options d'achat d'actions ordinaires réglées au comptant, déduction faite des impôts sur les bénéfices	(25)	(39)	(41)
Émission d'actions privilégiées	–	225	410
Dividendes versés sur – actions privilégiées	(84)	(83)	(56)
– actions ordinaires	(718)	(684)	(572)
Produit de l'émission d'actions de filiales	350	–	900
Divers	–	–	(12)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(15 531)	15 188	(1 719)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépôts productifs d'intérêts	(652)	(1 318)	2 097
Variations des valeurs du compte de placement			
Achats	(16 620)	(15 098)	(69 754)
Produit tiré des échéances	7 024	3 751	63 223
Produit tiré des ventes	11 830	7 985	11 935
Prêts	(6 396)	(1 232)	(11 750)
Titrisations de prêts	517	1 528	6 345
Terrains, constructions, matériel et mobilier	(114)	994	(193)
Valeurs mobilières achetées en vertu de prises en pension	7 145	(6 231)	12 953
Acquisitions et cessions, moins les espèces et quasi-espèces acquises (note 19)	(1 194)	(296)	(7 167)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	1 540	(9 917)	7 689
Variation nette des espèces et quasi-espèces	(59)	439	58
Espèces et quasi-espèces en début d'exercice	1 961	1 522	1 464
Espèces et quasi-espèces en fin d'exercice représentées par l'encaisse, les dépôts à la Banque du Canada et les dépôts non productifs d'intérêts à d'autres banques	1 902 \$	1 961 \$	1 522 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	6 962 \$	10 447 \$	9 063 \$
Montant des impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice	565	834	1 314

Notes afférentes aux états financiers consolidés

NOTE	1	Sommaire des principales conventions comptables
------	---	--

Loi sur les banques

La *Loi sur les banques* stipule que les états financiers consolidés doivent être dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sauf indication contraire par le surintendant des institutions financières du Canada.

Les principes comptables suivis par la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada, y compris les exigences comptables du surintendant des institutions financières du Canada.

La note 22 afférente aux états financiers consolidés décrit et rapproche les écarts entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis.

Les principales conventions et méthodes comptables suivies par la Banque sont les suivantes :

a) Mode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs et passifs ainsi que les résultats d'exploitation des filiales, notamment les sociétés sous contrôle effectif de la Banque. En date du 1^{er} novembre 2001, la Banque a adopté de façon prospective la nouvelle norme comptable sur les regroupements d'entreprises. La Banque utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser toutes les acquisitions d'entreprises.

Lorsque la Banque contrôle effectivement une filiale mais n'en détient pas toutes les actions ordinaires et privilégiées, la part des actionnaires sans contrôle dans la valeur comptable nette de la filiale est présentée séparément de l'avoir des actionnaires au bilan consolidé de la Banque. La part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net de la filiale est présentée déduction faite des impôts sur les bénéfices à titre d'élément distinct à l'état consolidé des résultats.

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont présentées dans les valeurs du compte de placement au bilan consolidé et sont comptabilisées à la valeur de consolidation. La quote-part de la Banque du revenu de ces sociétés est présentée dans le revenu d'intérêts à l'état consolidé des résultats.

b) Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

Pour dresser les états financiers consolidés de la Banque, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses d'après l'information disponible en date des états financiers. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

c) Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur en fin d'exercice. Les revenus et les frais en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux moyens de change en vigueur pendant l'exercice.

Les gains et pertes non matérialisés de conversion relatifs aux positions de placement de la Banque dans des établissements étrangers sont inclus dans l'avoir des actionnaires, déduction faite de tout gain ou de toute perte de compensation découlant des couvertures économiques de ces positions et des impôts sur les bénéfices s'y appliquant. Tous les autres gains et pertes non matérialisés de conversion ainsi que tous les gains et pertes matérialisés sont compris dans les autres revenus à l'état consolidé des résultats.

d) Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces et les quasi-espèces représentées par l'encaisse et les dépôts hautement liquides à la Banque du Canada et les dépôts non productifs d'intérêts à d'autres banques.

e) Valeurs mobilières achetées en vertu de prises en pension et vendues en vertu de conventions de rachat

Les valeurs mobilières achetées en vertu de prises en pension comportent l'achat d'une valeur mobilière que la Banque s'engage à revendre au vendeur original à un prix stipulé d'avance. Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat comportent la vente d'une valeur mobilière que la Banque s'engage à racheter à un prix stipulé d'avance. Les valeurs mobilières achetées en vertu de prises en pension et vendues en vertu de conventions de rachat sont comptabilisées au coût dans le bilan consolidé. L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat convenu aux termes de la convention de rachat est comptabilisé à titre de frais d'intérêts. Inversement, l'écart entre le

coût d'achat et le produit établi d'avance devant être reçu aux termes d'une prise en pension est comptabilisé à titre de revenu d'intérêts.

f) Valeurs mobilières

Les valeurs du compte de placement, qui excluent les substituts de prêts, sont des valeurs que la Banque prévoit initialement détenir jusqu'à l'échéance ou jusqu'à ce que les conditions du marché soient plus avantageuses pour d'autres types de placement, et qui sont généralement disponibles aux fins de vente. Elles comprennent les actions non négociables qui ne sont pas cotées en bourse. Les valeurs du compte de placement sont comptabilisées au coût ou au coût non amorti, rajusté à la valeur de réalisation nette afin de constater une baisse de valeur permanente. Les gains et pertes matérialisés sur des cessions sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Ces gains, pertes et réductions de valeur sont inclus dans les autres revenus.

Les valeurs du compte de négociation, y compris les valeurs vendues à découvert incluses dans le passif, sont comptabilisées à la valeur du marché. Les gains et pertes résultant de cessions et de rajustements au cours du marché sont présentés dans les autres revenus.

Le revenu d'intérêts gagné, l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêts.

Les substituts de prêts sont des valeurs mobilières qui ont été structurées comme des instruments après impôts et taxes plutôt que comme des prêts ordinaires, afin de fournir aux émetteurs un taux d'emprunt avantageux. Ils comportent les mêmes risques et garanties que les prêts bancaires d'une durée similaire. Les substituts de prêts sont comptabilisés au coût, moins toute provision globale pour pertes sur créances prévues, comme décrit en h).

g) Prêts

Les prêts sont inscrits déduction faite du revenu non gagné et d'une provision globale pour pertes sur créances.

Le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice jusqu'à ce que le prêt soit classé comme prêt douteux. L'intérêt sur les prêts douteux reçu ultérieurement n'est comptabilisé à titre de revenu que lorsque la direction a une assurance raisonnable quant au recouvrement opportun du plein montant du capital et des intérêts.

On entend par prêt douteux tout prêt à l'égard duquel, de l'avis de la direction, la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'a plus d'assurance raisonnable quant au recouvrement opportun du plein montant du capital et des intérêts. En outre, tout prêt, autre qu'un dépôt à une banque, un prêt sur carte de crédit ou un prêt garanti ou assuré par le Canada, les provinces ou un organisme régi par ces gouvernements, pour lequel un versement n'a pas été fait depuis 90 jours aux termes du contrat, est classé comme prêt douteux.

Les dépôts à des banques sont jugés douteux lorsqu'un versement n'a pas été fait depuis 21 jours aux termes du contrat. Les prêts sur cartes de crédit ayant des versements en souffrance depuis 180 jours sont jugés douteux et entièrement radiés.

Les commissions de montage sont considérées comme des rajustements du rendement du prêt et sont reportées et amorties par imputation au revenu d'intérêts sur la durée du prêt. Les commissions d'engagement sont amorties par imputation aux autres revenus sur la période d'engagement, lorsqu'il est improbable que l'engagement sera appelé au remboursement. Autrement, elles sont reportées et amorties par imputation au revenu d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les autres revenus, à moins que le rendement de tout prêt retenu par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie par imputation au revenu d'intérêts sur la durée du prêt.

h) Provision globale pour pertes sur créances

Une provision globale considérée comme suffisante est maintenue pour absorber toutes les pertes sur créances relatives au portefeuille d'éléments au bilan consolidé et hors bilan consolidé. Les actifs du portefeuille figurant au bilan consolidé sont des dépôts à des banques, des prêts, des prêts hypothécaires, des substituts de prêts, des valeurs mobilières achetées en vertu de prises en pension, des acceptations et des instruments financiers dérivés. Les éléments ne figurant pas au

bilan consolidé et désignés hors bilan comprennent les garanties et les lettres de crédit. La provision globale est déduite de l'actif approprié dans le bilan consolidé, à l'exception des acceptations et des éléments hors bilan. La provision globale pour les acceptations et les éléments hors bilan est incluse dans les autres passifs.

La provision globale comprend des provisions globales spécifique, générale et sectorielle.

La provision globale spécifique inclut la totalité des provisions accumulées pour les pertes relatives à des actifs particuliers nécessaires pour réduire la valeur comptable à la valeur de réalisation estimative dans le cours normal des affaires. La provision spécifique est établie pour chaque facilité de crédit afin de constater les pertes sur créances pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements. En ce qui a trait aux prêts personnels, à l'exclusion des cartes de crédit, la provision spécifique est calculée à l'aide d'une formule en tenant compte des pertes récentes enregistrées. Aucune provision spécifique pour cartes de crédit n'est comptabilisée, et les soldes sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

La provision globale générale comprend toutes les provisions accumulées pour les pertes qui sont de nature prudente et ne peuvent être déterminées élément par élément ou par groupe. Le niveau de la provision globale générale dépend de l'évaluation des conditions économiques et commerciales, des statistiques et des prévisions de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents.

Lorsqu'un événement néfaste spécifique ou un changement dans les conditions économiques touche un secteur d'activité ou une région géographique, il peut être nécessaire d'établir une provision globale additionnelle pour pertes sur prêts pour l'ensemble du groupe de prêts, même si les prêts particuliers compris dans le groupe de prêts sont rentables. Cette provision globale est considérée comme sectorielle et est constituée pour les pertes qui n'ont pas été spécifiquement relevées et qui ne sont pas suffisamment couvertes par la provision globale générale précitée. Le montant de la provision globale est revu et rajusté périodiquement et dépend de l'évaluation de la direction des conditions commerciales et économiques présentes et futures ainsi que de l'importance des risques de la Banque à l'égard du secteur.

Le calcul des provisions globales générale et sectorielle est effectué à l'aide de modèles de risque de crédit élaborés par la Banque et tient compte de la probabilité de défaut (fréquence des pertes), du défaut en tant que tel (importance des pertes) et des risques prévus de défaut.

Le niveau total de la provision globale est considéré comme approprié pour absorber toutes les pertes sur créances dans le portefeuille d'éléments au bilan et hors bilan. Les radiations réelles, déduction faite des recouvrements, sont portées en diminution de la provision globale pour pertes sur créances. La provision pour pertes sur créances, qui est imputée à l'état consolidé des résultats, est ajoutée pour porter le total de toutes les provisions globales (spécifique, générale et sectorielle) à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances probables dans son portefeuille d'éléments au bilan et hors bilan.

i) Titrisations de prêts

Lorsque des prêts non remboursés sont vendus dans le cadre d'une titrisation à une structure d'accueil admissible en vertu de modalités qui en transfèrent le contrôle à des tiers, l'opération est comptabilisée à titre de vente, et les actifs connexes sont retirés du bilan consolidé. Dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers sont conservés et comprennent une ou plusieurs tranches subordonnées, des droits de service et, dans certains cas, un compte de réserve. Les droits conservés sont classés à titre de valeurs du compte de placement et comptabilisés au coût ou au coût non amorti. Depuis le 1^{er} juillet 2001, un gain ou une perte à la vente de prêts non remboursés est constaté immédiatement dans les autres revenus. Le montant du gain ou de la perte constaté dépend en partie de la valeur comptable précédente des débiteurs visés par le transfert, répartis entre les actifs vendus et les droits conservés selon leur juste valeur relative à la date du transfert. Afin d'obtenir les justes valeurs, les cours du marché sont utilisés lorsqu'ils sont disponibles. Cependant, les cours ne sont généralement pas disponibles pour les droits conservés, et la Banque en évalue habituellement la juste valeur d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus établis à l'aide des meilleures estimations de la direction à l'égard des principales hypothèses – pertes sur créances, rapidité des remboursements anticipés, courbes de rendement à terme et taux d'actualisation compte tenu des risques

connexes. Avant le 1^{er} juillet 2001, les gains découlant des titrisations de prêts étaient reportés et amortis par imputation aux résultats, tandis que les pertes étaient comptabilisées immédiatement. Les opérations conclues avant le 1^{er} juillet 2001 ou par la suite en vertu des engagements de vente pris avant le 1^{er} juillet 2001 n'ont pas été retraitées, et les gains reportés seront amortis sur les durées restantes des périodes d'engagement.

Après la titrisation, tout droit conservé qui ne peut être réglé en vertu du contrat de façon à ce que la Banque puisse recouvrer la presque totalité de son placement est rétabli à sa juste valeur. La juste valeur courante des droits conservés est déterminée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, comme indiqué précédemment.

j) Acceptations

L'engagement possible de la Banque en vertu des acceptations est comptabilisé comme passif dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client, dans le cas où un engagement de cette nature est appelé au remboursement, est comptabilisé à titre d'actif compensatoire d'un même montant.

k) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur tient aux fluctuations des taux d'intérêt et de change ainsi que d'autres indices financiers ou indices de marchandises. Ces instruments comprennent les contrats de dérivés en matière de crédit, de marchandises, d'actions, de taux de change et de taux d'intérêt. Ils sont négociés par la Banque et sont également utilisés par celle-ci pour gérer ses propres risques. Pour être désigné à titre de contrat de dérivé autre que de négociation et être traité selon la méthode de la comptabilité de couverture, le contrat doit compenser en grande partie l'incidence des risques liés aux prix et aux taux d'intérêt ou de change auxquels s'expose la Banque, doit être inscrit dès son entrée en vigueur à titre de contrat de dérivé autre que de négociation et doit avoir un degré de corrélation élevé avec le risque de la Banque au moment de l'entrée en vigueur et au cours de la période visée. Si ces critères ne sont pas remplis, le contrat est désigné à titre de dérivé de négociation.

La Banque conclut des dérivés dans le cadre d'activités de négociation afin de répondre aux besoins de ses clients et d'obtenir des positions de négociation. Ces portefeuilles de dérivés sont évalués à la valeur du marché, et les gains et pertes matérialisés et non matérialisés en résultant sont enregistrés immédiatement dans les autres revenus. La valeur du marché des dérivés négociés hors cote est déterminée déduction faite des rajustements de valeur qui constatent la nécessité de couvrir les risques de crédit, d'illiquidité et de marché ainsi que le coût en capital et les frais d'administration sur la durée de chaque contrat.

La Banque conclut des dérivés dans le cadre d'activités autres que de négociation afin de respecter ses stratégies en matière de financement, d'investissement et de gestion de portefeuille de crédit. Elle y parvient en modifiant une caractéristique ou plus de ses risques liés aux instruments financiers figurant au bilan.

Les gains et pertes non matérialisés tirés des dérivés autres que de négociation sont comptabilisés de la même façon que l'instrument financier connexe figurant au bilan. Les gains et pertes matérialisés découlant de la cessation anticipée, de la vente, de l'échéance ou de l'extinction de ces dérivés sont généralement reportés et amortis sur la durée restante des instruments connexes figurant au bilan. Les primes sur les options achetées sont reportées au moment de l'entrée en vigueur et amorties par imputation aux autres revenus sur la durée du contrat.

l) Écart d'acquisition et actifs incorporels

En date du 1^{er} novembre 2001, la Banque a adopté de façon prospective la nouvelle norme comptable pour l'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels. L'écart d'acquisition représente l'écart entre le coût d'acquisition d'un placement et la juste valeur des actifs nets corporels acquis après avoir déterminé les actifs incorporels à durée d'utilisation indéfinie et ceux à durée d'utilisation limitée. Conformément à la nouvelle norme, l'écart d'acquisition n'est plus amorti, mais fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation de la juste valeur au moins une fois par année. L'écart d'acquisition est attribué à l'unité d'exploitation, et toute perte potentielle de valeur est déterminée en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Si une perte de valeur est déterminée, elle est alors mesurée en comparant la valeur

comptable de l'écart d'acquisition à sa juste valeur, d'après la juste valeur des actifs et des passifs de l'unité d'exploitation. Les actifs incorporels ayant une durée d'utilisation limitée sont amortis sur leur durée d'utilisation estimative et sont également soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable ne pourrait être réalisée. On considère que les actifs incorporels à durée d'utilisation limitée ont perdu de la valeur lorsque la valeur comptable nette dépasse les flux de trésorerie nets futurs estimatifs. Leur valeur est alors ramenée à la valeur de réalisation nette. Toute perte de valeur de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels est imputée aux résultats dans la période où elle est établie. Les actifs incorporels à durée d'utilisation limitée de la Banque consistent principalement en des actifs incorporels liés à des dépôts de base qui représentent la valeur potentielle des relations avec les déposants acquises lorsque les passifs des dépôts sont pris en charge dans le cadre d'une acquisition. Les autres principaux actifs incorporels à durée d'utilisation limitée comprennent les actifs incorporels liés aux dépôts à terme, aux prêts et aux fonds mutuels découlant d'acquisitions. Ces actifs incorporels à durée d'utilisation limitée sont amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux double sur une période de huit ans, d'après la durée d'utilisation estimative.

m) Terrains, constructions, matériel et mobilier

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les constructions, le matériel et le mobilier ainsi que les améliorations locatives sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Les gains et pertes résultant de cessions sont comptabilisés dans les autres revenus. Lorsque la Banque constate un gain à la vente de biens dans lesquels elle conserve une importante participation de location, la partie du gain qui peut être attribuée à cette participation est reportée et amortie par imputation aux résultats sur la durée restante du contrat de location. Les méthodes et les taux d'amortissement par catégorie d'actif sont comme suit :

Actif	Taux et méthode d'amortissement
Constructions	5 % ou 10 %, amortissement dégressif
Équipement informatique Logiciels	30 %, amortissement dégressif maximum 3 ans, amortissement linéaire
Mobilier, agencements et autre matériel	20 %, amortissement dégressif
Améliorations locatives	Durée d'utilisation prévue, amortissement linéaire

n) Rémunérations à base d'actions

La Banque offre différents régimes de rémunération à base d'actions, et l'un d'entre eux est un régime d'options d'achat d'actions destiné aux employés et aux administrateurs externes de la Banque. En vertu de ce régime, les options sont attribuées périodiquement aux participants pour acheter des actions ordinaires à un prix équivalent au cours de clôture le jour précédant la date d'émission des options, sous réserve des dispositions antérieures. Dans les exercices antérieurs, y compris l'exercice 2002, aucune charge n'était comptabilisée lorsque les options d'achat d'actions étaient émises. La contrepartie payée par les détenteurs d'options à l'exercice des options est portée au crédit du capital social. Jusqu'au 5 octobre 2002, les détenteurs d'options pouvaient choisir de recevoir en échange de leurs options un montant en espèces équivalant à l'excédent du cours des actions alors en vigueur sur le prix d'exercice des options. Depuis le 6 octobre 2002, les nouvelles options attribuées et toutes les options en cours ne peuvent être réglées qu'en actions. Les paiements en espèces aux détenteurs d'options qui choisissaient de recevoir un montant étaient imputés aux bénéfices non répartis, déduction faite des impôts et taxes. Les options attribuées après le 1^{er} novembre 2002 seront comptabilisées selon la méthode décrite à la note 23.

Le Banque gère également un régime d'achat d'actions offert à tous les employés. En vertu du régime, la Banque verse des cotisations équivalant à 50 % des cotisations que les employés peuvent verser pour l'achat d'actions ordinaires de la Banque, sous réserve des dispositions d'acquisition. Les cotisations annuelles de la Banque sont constatées dans les salaires et avantages sociaux.

Les variations de la valeur des unités d'actions fictives et des unités d'actions différées sont constatées dans l'état consolidé des résultats déduction faite des incidences des couvertures connexes.

o) Avantages sociaux futurs

Le principal régime de retraite de la Banque, l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion, est un régime à prestations déterminées auquel la participation est volontaire. Par suite de l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque est le promoteur d'un deuxième régime de retraite comprenant un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Le financement des deux régimes est assuré par les cotisations de la Banque et des participants aux régimes. En outre, la Banque et CT offrent aux employés admissibles un régime de retraite par capitalisation partielle. Les prestations de retraite connexes sont versées à même les actifs et cotisations de la Banque.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d'emploi à ses employés (avantages autres que les prestations de retraite), qui sont généralement non capitalisés. Ces prestations comprennent l'assurance-maladie, l'assurance-vie et l'assurance dentaire. Les employés admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite sont ceux qui prennent leur retraite à certains âges établis. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui reçoivent des prestations d'invalidité à long terme.

En date du 1^{er} novembre 2000, la Banque a adopté la norme comptable sur les avantages sociaux futurs de manière rétroactive et sans retraitement. Ainsi, un montant après impôts et taxes de 132 millions de dollars a été imputé aux bénéfices non répartis. Pour les régimes à prestations déterminées et les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite, les évaluations actuarielles sont effectuées chaque année afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages autres que les prestations de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au pro rata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du rendement des actifs des régimes, de l'augmentation des salaires, de l'âge de la retraite des employés et des coûts estimatifs des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi en fonction du taux du marché à la date d'évaluation. La charge inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice, les frais d'intérêts sur les passifs, le revenu prévu sur les actifs des régimes selon la juste valeur et l'amortissement des modifications aux régimes d'après la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité du groupe d'employés. L'excédent, le cas échéant, du gain net actuariel ou de la perte nette actuarielle sur 10 % des obligations au titre des prestations projetées ou 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, est aussi amorti sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité du groupe d'employés. L'écart cumulatif entre la charge et les cotisations aux fins de la capitalisation est présenté dans les autres actifs ou passifs.

Pour le régime à cotisations déterminées, la charge de retraite annuelle est établie en fonction des cotisations de la Banque au régime.

p) Provision pour impôts sur les bénéfices

La Banque constate les incidences sur les impôts sur les bénéfices exigibles et futurs de toutes les opérations qui ont été comptabilisées dans les états financiers. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont déterminés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou passifs sont présentés aux fins fiscales.

q) Revenu par action

En date du 1^{er} novembre 2001, la Banque a adopté une nouvelle norme comptable sur le revenu par action qui recommande la méthode du rachat d'actions pour le calcul du revenu dilué par action. Selon la méthode du rachat d'actions, le nombre d'actions ordinaires additionnelles est déterminé en assumant que les options d'achat d'actions en cours, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque durant la période, sont exercées et ensuite réduites par le nombre d'actions ordinaires présumées être rachetées au moyen du produit obtenu à l'exercice des options. La Banque a adopté la norme de façon rétroactive avec retraitement des exercices précédents. Le revenu de base par action est déterminé en divisant le revenu net applicable aux actions ordinaires par le nombre moyen d'ac-

tions ordinaires en circulation pour la période. Le revenu dilué par action est évalué selon la même méthode, sauf que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation tient compte du potentiel dilutif des options d'achat d'actions attribuées par la Banque, conformément à la méthode du rachat d'actions. Ce potentiel dilutif n'est pas constaté pour une période présentant une perte.

r) Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour 2002.

NOTE 2 Valeurs mobilières

Calendrier des échéances des valeurs mobilières en fin d'exercice

(en millions de dollars)	Durée jusqu'à l'échéance						2002 Total	2001 Total
	Moins de un an	Un an à 3 ans	3 ans à 5 ans	5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		
Valeurs du compte de placement								
Valeurs mobilières du gouvernement et garanties par le gouvernement								
Canada	3 455 \$	92 \$	890 \$	192 \$	8 \$	– \$	4 637 \$	6 646 \$
Titres adossés à des créances immobilières ¹	70	7 195	853	–	–	–	8 118	7 609
Total – Canada	3 525	7 287	1 743	192	8	–	12 755	14 255
Provinces	1	55	142	20	13	–	231	131
Total	3 526	7 342	1 885	212	21	–	12 986	14 386
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	139	111	3	22	51	–	326	258
Gouvernement fédéral des États-Unis	2 757	21	33	40	2	–	2 853	2 598
Autres gouvernements étrangers	2 162	1 835	141	119	–	–	4 257	4 738
Autres émetteurs	1 342	1 563	141	839	27	–	3 912	3 955
Total	6 400	3 530	318	1 020	80	–	11 348	11 549
Actions								
Actions privilégiées	175	236	511	98	–	471	1 491	1 771
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	2 977	2 977	3 304
Total	175	236	511	98	–	3 448	4 468	5 075
Total des valeurs du compte de placement	10 101	11 108	2 714	1 330	101	3 448	28 802	31 010
Valeurs du compte de négociation								
Valeurs mobilières du gouvernement et garanties par le gouvernement								
Canada	1 088	337	1 470	997	2 527	–	6 419	13 251
Provinces	189	338	1 005	700	628	–	2 860	2 794
Total	1 277	675	2 475	1 697	3 155	–	9 279	16 045
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	88	574	385	537	344	–	1 928	1 271
Gouvernement fédéral des États-Unis	876	451	127	140	50	–	1 644	1 563
Autres gouvernements étrangers	73	240	359	909	1 267	–	2 848	3 327
Autres émetteurs	2 647	4 001	5 406	7 948	3 152	–	23 154	30 077
Total	3 684	5 266	6 277	9 534	4 813	–	29 574	36 238
Actions								
Actions privilégiées	–	1	312	9	511	129	962	812
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	13 580	13 580	13 089
Total	–	1	312	9	511	13 709	14 542	13 901
Total des valeurs du compte de négociation	4 961	5 942	9 064	11 240	8 479	13 709	53 395	66 184
Total des valeurs mobilières²	15 062 \$	17 050 \$	11 778 \$	12 570 \$	8 580 \$	17 157 \$	82 197 \$	97 194 \$

¹ Les titres adossés à des créances immobilières sont garantis par le gouvernement du Canada.

² Comprend les substituts de prêts d'un montant de 5 millions de dollars (20 millions de dollars en 2001).

Valeurs mobilières – Gains et pertes non matérialisés

(en millions de dollars)	2002				2001			
	Valeur comptable	Gains bruts non matérialisés	Pertes brutes non matérialisées	Valeur marchande estimative	Valeur comptable	Gains bruts non matérialisés	Pertes brutes non matérialisées	Valeur marchande estimative
Valeurs du compte de placement								
Émises ou garanties par								
Canada	12 755 \$	249 \$	1 \$	13 003 \$	14 255 \$	454 \$	– \$	14 709 \$
Provinces	231	1	–	232	131	–	–	131
Gouvernement fédéral des États-Unis	2 853	–	–	2 853	2 598	5	–	2 603
Autres titres de créance	8 495	198	4	8 689	8 951	144	35	9 060
Actions	4 468	422	294	4 596	5 075	513	183	5 405
Total des valeurs du compte de placement	28 802	870	299	29 373	31 010	1 116	218	31 908
Valeurs du compte de négociation	53 395	–	–	53 395	66 184	–	–	66 184
Total des valeurs mobilières	82 197 \$	870 \$	299 \$	82 768 \$	97 194 \$	1 116 \$	218 \$	98 092 \$

NOTE 3 Prêts, prêts douteux et provision globale pour pertes sur créances

Prêts et prêts douteux

(en millions de dollars)	Montant brut des prêts	Prêts douteux bruts	Provision globale spécifique	Prêts douteux, excluant la provision globale spécifique	Provision globale générale	Provision globale sectorielle	Provision globale pour pertes sur créances	Montant net des prêts
Prêts hypothécaires résidentiels	52 810 \$	57 \$	10 \$	47 \$	16 \$	– \$	26 \$	52 784 \$
Prêts à tempérament aux consommateurs et autres prêts personnels	36 601	137	69	68	200	–	269	36 332
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	36 716	2 331	995	1 336	925	1 285	3 205	33 511
Total	126 127 \$	2 525 \$	1 074 \$	1 451 \$	1 141 \$	1 285 \$	3 500 \$	122 627 \$
2001								
Prêts hypothécaires résidentiels	50 874 \$	88 \$	6 \$	82 \$	61 \$	– \$	67 \$	50 807 \$
Prêts à tempérament aux consommateurs et autres prêts personnels	31 396	154	60	94	210	–	270	31 126
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	38 723	1 025	113	912	870	–	983	37 740
Total	120 993 \$	1 267 \$	179 \$	1 088 \$	1 141 \$	– \$	1 320 \$	119 673 \$
Moyenne des prêts douteux bruts au cours de l'exercice								
							2002	2001
							1 647 \$	1 242 \$

Le montant brut des prêts hypothécaires résidentiels comprenait 41 360 millions de dollars au 31 octobre 2002 (39 204 millions de dollars en 2001) de prêts hypothécaires assurés par le gouvernement canadien. Les prêts douteux bruts comprenaient les actifs saisis détenus à des fins de vente d'une valeur comptable brute de 27 millions de dollars au 31 octobre 2002 (51 millions de dollars en 2001) et une provision globale connexe de 8 millions de dollars (4 millions de dollars en 2001).

Le montant des prêts à tempérament aux consommateurs et autres prêts personnels comprenait des prêts immobiliers personnels garantis assurés par le gouvernement du Canada de 2 680 millions de dollars au 31 octobre 2002 (néant en 2001).

Le montant des prêts aux entreprises et aux gouvernements comprenait des prêts bruts au secteur des télécommunications de 7 032 millions de dollars et des prêts bruts au secteur des services publics de 5 872 millions de dollars pour lesquels des provisions globales sectorielles de respectivement 619 millions de dollars et de 508 millions de dollars ont été constituées.

Provision globale pour pertes sur créances

(en millions de dollars)	2002				2001		
	Provision globale spécifique	Provision globale générale	Provision globale sectorielle ¹	Total	Provision globale spécifique	Provision globale générale	Total
Solde en début d'exercice	179 \$	1 141 \$	– \$	1 320 \$	312 \$	836 \$	1 148 \$
Provision pour pertes sur créances imputée à l'état consolidé des résultats	1 455	–	1 470	2 925	620	300	920
Transfert de la provision globale sectorielle à la provision globale spécifique	205	–	(205)	–	–	–	–
Radiations ²	(893)	–	–	(893)	(844)	–	(844)
Recouvrements	127	–	–	127	90	–	90
Divers, y compris les variations du taux de change	1	–	20	21	1	5	6
Provision globale pour pertes sur créances en fin d'exercice	1 074 \$	1 141 \$	1 285 \$	3 500 \$	179 \$	1 141 \$	1 320 \$

¹ Aucune provision globale sectorielle n'a été constituée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2001.

² Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002, des radiations de 57 millions de dollars se rapportent aux prêts restructurés. Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2001.

NOTE

4

Titrisations de prêts

Au cours de l'exercice, la Banque a titrisé des prêts hypothécaires résidentiels garantis par le gouvernement par la création de titres adossés à des créances immobilières et a reçu un produit au comptant net de 3 486 millions de dollars (999 millions de dollars en 2001). La Banque a conservé les droits aux intérêts excédentaires futurs sur les prêts hypothécaires résidentiels évalués à 159 millions de dollars (47 millions de dollars en 2001) et a eu des encaissements de 24 millions de dollars sur les droits conservés. Le gain à la vente, déduction faite des frais et charges liés à l'opération, et avant les incidences des couvertures sur les actifs vendus, a été de 114 millions de dollars (38 millions de dollars en 2001). La Banque a conservé la responsabilité de gérer les prêts hypothécaires. Les principales

hypothèses utilisées pour évaluer les droits vendus et conservés comportaient un taux de remboursement anticipé de 7,0 % (7,0 % en 2001), un écart excédentaire de 1,3 % (1,4 % en 2001) et un taux d'actualisation de 4,2 % (4,5 % en 2001). Aucune perte sur créances ne devrait être subie sur ces prêts hypothécaires, car ces derniers sont garantis par le gouvernement.

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses économiques et la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à deux changements défavorables dans chaque principale hypothèse au 31 octobre. L'analyse de sensibilité est hypothétique et doit être utilisée avec circonspection.

(en millions de dollars)	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts personnels	Prêts sur cartes de crédit
2002			
Valeur comptable des droits conservés	184 \$	11 \$	3 \$
Taux d'actualisation	3,5 %	3,4 %	3,4 %
+10 %	(1) \$	– \$	– \$
+20 %	(3)	–	–
Taux des remboursements par anticipation	7,0 %	5,5 %	38,2 %
+10 %	(2) \$	(1) \$	– \$
+20 %	(5)	(2)	–
Pertes sur créances prévues	– %	– %	3,2 %
+10 %	– \$	– \$	– \$
+20 %	–	–	–

Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts douteux bruts et les radiations nettes pour des éléments d'actifs financiers déclarés et titrisés aux 31 octobre.

(en millions de dollars)	2002			2001		
	Prêts (déduction faite de la provision globale pour pertes sur créances)	Prêts douteux bruts	Radiations nettes	Prêts (déduction faite de la provision globale pour pertes sur créances)	Prêts douteux bruts	Radiations nettes
Type de prêts						
Hypothécaires résidentiels	60 857 \$	57 \$	2 \$	59 204 \$	88 \$	4 \$
Personnels	42 886	151	389	40 985	184	343
Autres prêts	33 800	2 331	445	37 940	1 025	490
Total des prêts déclarés et titrisés	137 543	2 539	836	138 129	1 297	837
Moins : Prêts titrisés	14 916	14	70	18 456	30	83
Prêts détenus	122 627 \$	2 525 \$	766 \$	119 673 \$	1 267 \$	754 \$

NOTE

5

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Écarts d'acquisition

Les variations de la valeur comptable des écarts d'acquisition de la Banque, par secteur d'activité et au total, se présentaient comme suit :

(en millions de dollars)	TD Canada Trust	Valeurs Mobilières TD	Gestion de patrimoine TD	Total
2002				
Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice	841 \$	147 \$	1 310 \$	2 298 \$
Écarts d'acquisition découlant d'acquisitions au cours de l'exercice	-	379	457	836
Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	841 \$	526 \$	1 767 \$	3 134 \$
2001				
Valeur comptable des écarts d'acquisition au début de l'exercice	917 \$	-\$	1 245 \$	2 162 \$
Écarts d'acquisition découlant d'acquisitions au cours de l'exercice	42	160	132	334
Amortissement des écarts d'acquisition au cours de l'exercice	(118)	(13)	(67)	(198)
Valeur comptable des écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	841 \$	147 \$	1 310 \$	2 298 \$

Actifs incorporels

Le tableau suivant présente de l'information sur les actifs incorporels de la Banque aux 31 octobre. Les passifs d'impôts futurs liés à ces actifs incorporels sont présentés à la note 12.

(en millions de dollars)	2002			2001
	Valeur comptable	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Actifs incorporels à durée d'utilisation limitée				
Actifs incorporels liés aux dépôts de base	1 867 \$	753 \$	1 114 \$	1 443 \$
Autres actifs incorporels	3 806	1 537	2 269	2 938
Total des actifs incorporels	5 673 \$	2 290 \$	3 383 \$	4 381 \$

La dotation aux amortissements future de la valeur comptable des actifs incorporels pour les cinq prochains exercices est estimée comme suit :

(en millions de dollars)	
2003	772 \$
2004	595
2005	458
2006	354
2007	274
	2 453 \$

À des fins de comparaison, le tableau suivant présente le revenu net applicable aux actions ordinaires et le revenu par action ordinaire des

exercices antérieurs conformément à la présentation en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2001.

Pour les exercices terminés les 31 octobre

(en millions de dollars)	2002	2001	2000
Revenu net (perte nette)			
Revenu net (perte nette) présenté applicable aux actions ordinaires	(160) \$	1 300 \$	969 \$
Rajout de l'amortissement des écarts d'acquisition, déduction faite des impôts sur les bénéfices	-	189	133
Revenu net (perte nette) applicable aux actions ordinaires, compte non tenu de l'amortissement des écarts d'acquisition	(160) \$	1 489 \$	1 102 \$
Revenu (perte) de base par action ordinaire			
Revenu (perte) de base par action ordinaire présenté	(0,25) \$	2,07 \$	1,56 \$
Rajout de l'amortissement des écarts d'acquisition, déduction faite des impôts sur les bénéfices	-	0,30	0,21
Revenu (perte) de base par action ordinaire, compte non tenu de l'amortissement des écarts d'acquisition	(0,25) \$	2,37 \$	1,77 \$
Revenu (perte) dilué(e) par action ordinaire			
Revenu (perte) dilué(e) par action ordinaire présenté	(0,25) \$	2,05 \$	1,53 \$
Rajout de l'amortissement des écarts d'acquisition, déduction faite des impôts sur les bénéfices	-	0,30	0,21
Revenu (perte) dilué(e) par action ordinaire, compte non tenu de l'amortissement des écarts d'acquisition	(0,25) \$	2,35 \$	1,74 \$

NOTE 6 Terrains, constructions, matériel et mobilier

(en millions de dollars)	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	227 \$	-\$	227 \$	305 \$
Constructions	526	177	349	459
Équipement informatique et logiciels	920	541	379	372
Mobilier, agencements et autre matériel	596	268	328	356
Améliorations locatives	543	192	351	340
	2 812 \$	1 178 \$	1 634 \$	1 832 \$

L'amortissement cumulé à la fin de 2001 était de 1 164 millions de dollars.

NOTE 7 Dépôts

(en millions de dollars)	2002			2001
	À vue	À préavis	À terme	Total
Particuliers	15 902 \$	34 874 \$	50 166 \$	100 942 \$
Banques	565	43	16 192	16 800
Entreprises et gouvernements	11 872	13 610	45 966	71 448
Total	28 339 \$	48 527 \$	112 324 \$	189 190 \$
Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus				
Au Canada				4 469 \$
À l'étranger				58
Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus				
Au Canada				126 916
À l'étranger				56 532
Fonds fédéraux américains achetés				1 215
Total				189 190 \$

NOTE	8	Effets subordonnés et débetures
------	---	--

Les effets et les débetures sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque ou de ses filiales. Au besoin, la Banque conclut des options

sur taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises pour modifier les risques connexes en matière de taux d'intérêt et de change.

(en millions de dollars)					En circulation aux 31 octobre	
Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Rachetables ⁶ au pair par l'émetteur à compter de	Montant en monnaies étrangères	2002	2001	
Divers ¹	janv. 2002 à oct. 2002	–		– \$	29 \$	
Divers ²	déc. 2002 à sept. 2005	–		20	13	
Taux flottant ³	oct. 2002	–	150 millions de dollars US	–	238	
Taux flottant ⁴	août 2003	–	75 millions de dollars US	116	119	
Taux flottant ⁵	oct. 2003	–		100	100	
8,00	déc. 2003	–		150	150	
6,50	janv. 2007	janv. 2002	300 millions de dollars US	–	477	
6,75	mars 2007	mars 2002	200 millions de dollars US	–	318	
5,65	sept. 2007	sept. 2002		–	25	
6,50	août 2008	–	150 millions de dollars US	234	238	
6,15	oct. 2008	–	150 millions de dollars US	234	238	
6,13	nov. 2008	–	100 millions de dollars US	155	159	
6,45	janv. 2009	–	150 millions de dollars US	234	238	
6,60	avril 2010	avril 2005		750	750	
8,40	déc. 2010	déc. 2005		150	150	
6,00	juillet 2011	juillet 2006		800	800	
6,55	juillet 2012	juillet 2007		500	500	
5,20	sept. 2012	sept. 2007		550	–	
10,05	août 2014	–		150	150	
9,15	mai 2025	–		200	200	
				4 343 \$	4 892 \$	

¹ Intérêt payable à divers taux, de 0,13 % à 3,10 %.

² Intérêt payable à divers taux, de 0,13 % à 2,95 %.

³ Intérêt au TIOL de six mois en dollars US moins 0,13 %, sous réserve de taux minimum et maximum respectifs de 5 % et 10 %.

⁴ Intérêt au TIOL de trois mois en dollars US, sous réserve d'un minimum de 4,10 %.

⁵ Intérêt au taux de trois mois des engagements de clients en contrepartie d'acceptations moins 0,30 %, sous réserve de taux minimum et maximum respectifs de 6,50 % et 9 %.

⁶ Sous réserve de l'approbation préalable du surintendant des institutions financières du Canada.

Calendrier des remboursements

L'ensemble des échéances des effets subordonnés et des débetures de la Banque s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2002	2001
Moins de un an	229 \$	267 \$
Plus de un an à 2 ans	157	232
Plus de 2 ans à 3 ans	–	150
Plus de 5 ans	3 957	4 243
	4 343 \$	4 892 \$

NOTE

9

Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales

(en millions de dollars)	2002	2001
Parts de fiducie émises par la Fiducie de capital		
900 000 titres de la Fiducie de capital TD, série 2009	900 \$	900 \$
Parts de fiducie émises par la Fiducie de capital TD II		
350 000 titres de la Fiducie de capital, série 2012	350	–
Actions ordinaires et bénéfiques non répartis de TD Waterhouse Group, Inc.	–	372
	1 250 \$	1 272 \$

Titres de la Fiducie de capital TD, série 2009

Les titres de la Fiducie de capital TD (TD CaTS) sont émis par la Fiducie de capital TD, dont les titres avec droit de vote sont détenus à 100 % par la Banque. Les détenteurs des TD CaTS ont le droit de recevoir des distributions au comptant fixes non cumulatives semestrielles de 38 \$ par TD CaTS. Si la fiducie ne verse pas les distributions semestrielles en entier, la capacité de la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires et privilégiées sera restreinte.

Entre le 30 juin 2005 et le 31 décembre 2009, la fiducie aura l'option de racheter les TD CaTS en circulation au plus élevé des deux montants suivants : a) 1 000 \$ plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat ou b) un prix calculé afin de produire un rendement annuel équivalant au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada venant à échéance le 31 décembre 2009 à ce moment-là, majoré de 0,375 %, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. Si un changement défavorable du traitement de l'assiette fiscale ou du capital de la fiducie se produit avant le 30 juin 2005, la fiducie peut racheter les TD CaTS en circulation à un prix de rachat calculé comme ci-dessus. À compter du 31 décembre 2009, le prix de rachat serait de 1 000 \$ plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. Ces droits de rachat sont assujettis à l'approbation du surintendant des institutions financières du Canada.

À compter du 30 juin 2010, chaque TD CaTS pourra, au gré du détenteur, être converti tous les semestres en une action privilégiée de premier rang de catégorie A, rachetable, à dividende non cumulatif de la Banque.

En donnant un avis d'au moins 60 jours avant la date de conversion à tous les détenteurs qui ont fourni un avis de conversion, la Banque peut racheter les TD CaTS, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat de 1 000 \$ chacun, plus les distributions non versées jusqu'à la date de conversion.

Chaque TD CaTS peut être automatiquement échangé contre une action privilégiée de la Banque sans le consentement du détenteur dans les cas suivants : a) des procédures sont entamées pour liquider la Banque; b) le surintendant des institutions financières du Canada prend le contrôle de la Banque; c) la Banque a un capital de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio du total du capital de moins de 8 %; ou d) la Banque enfreint une ligne directrice du surintendant des institutions financières du Canada exigeant l'accroissement de son capital ou la fourniture de liquidités additionnelles.

Le taux de distribution des titres de fiducie est de 7,6 % par année.

Titres de la Fiducie de capital TD, série 2012

Les titres de la Fiducie de capital TD (TD CaTS II) sont émis par la Fiducie de capital TD II, dont les titres avec droit de vote sont détenus

à 100 % par la Banque. Les détenteurs des TD CaTS II ont le droit de recevoir des distributions au comptant fixes non cumulatives semestrielles de 33,96 \$ par TD CaTS II. Si la fiducie ne verse pas les distributions semestrielles en entier, la capacité de la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires et privilégiées sera restreinte. Le produit tiré de cette émission a été investi dans des dépôts de la Banque.

Entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2012, la fiducie aura l'option de racheter les TD CaTS II en circulation au plus élevé des deux montants suivants : a) 1 000 \$ plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat ou b) un prix calculé afin de produire un rendement annuel équivalant au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada venant à échéance le 31 décembre 2012 à ce moment-là, majoré de 0,38 %, plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. Si un changement défavorable du traitement de l'assiette fiscale ou du capital de la fiducie se produit avant le 31 décembre 2012, la fiducie peut racheter les TD CaTS II en circulation à un prix de rachat calculé comme ci-dessus. Après le 31 décembre 2012, le prix de rachat serait de 1 000 \$ plus les distributions non versées jusqu'à la date de rachat. Ces droits de rachat sont assujettis à l'approbation du surintendant des institutions financières du Canada.

En tout temps, chaque TD CaTS II pourra, au gré du détenteur, être converti en 40 actions privilégiées de premier rang de catégorie A, rachetables, à dividende non cumulatif, série A2, de la Banque.

Avant la conversion, et à condition que le détenteur n'ait pas retiré son consentement, la Banque peut trouver des acheteurs substitués à un prix d'achat qui ne peut être inférieur à 90 % du cours de clôture des TD CaTS II.

Chaque TD CaTS II peut être automatiquement échangé contre 40 actions privilégiées de premier rang de catégorie A, rachetables, à dividende non cumulatif, série A3, de la Banque sans le consentement du détenteur dans les cas suivants : a) des procédures sont entamées pour liquider la Banque; b) le surintendant des institutions financières du Canada prend le contrôle de la Banque; c) le surintendant des institutions financières du Canada ou le Conseil d'administration émet un avis déclarant que la Banque a un capital de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio du total du capital de moins de 8 %; ou d) la Banque enfreint une ligne directrice du surintendant des institutions financières du Canada exigeant l'accroissement de son capital ou la fourniture de liquidités additionnelles.

Le taux de distribution des titres de fiducie est de 6,792 % par année. Au 31 octobre 2002, aucune action privilégiée de premier rang, de catégorie A, rachetable, à dividende non cumulatif, série A2 ou série A3, n'avait été émise. Si ces actions avaient été émises, elles auraient des taux de dividende de respectivement 4,40 % et 5,15 %.

NOTE 10 Capital social

Le capital social de la Banque comprend ce qui suit :

Autorisé

Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, catégorie A, sans valeur nominale, qui peuvent être émises en séries.

Un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

(en millions de dollars)	2002	2001
Émis et entièrement versé		
Actions privilégiées émises par la Banque		
7 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, catégorie A, rachetables, à dividende non cumulatif, série G (175 millions de dollars US)	272 \$	278 \$
9 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, catégorie A, rachetables, à dividende non cumulatif, série H	225	225
16 065 actions privilégiées de premier rang, catégorie A, rachetables, à dividende non cumulatif, série I	–	–
16 383 935 actions privilégiées de premier rang, catégorie A, rachetables, à dividende non cumulatif, série J	410	410
6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, catégorie A, rachetables, à dividende non cumulatif, série K	150	150
2 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, catégorie A, rachetables, à dividende non cumulatif, série L (50 millions de dollars US)	78	79
	1 135	1 142
Actions privilégiées émises par Société d'investissement hypothécaire TD		
350 000 actions privilégiées à dividende non cumulatif, série A	350	350
Total des actions privilégiées	1 485	1 492
Actions ordinaires (645 399 134 en 2002; 628 451 159 en 2001)	2 846	2 259
	4 331 \$	3 751 \$

Actions privilégiées

Aucune des actions privilégiées en circulation n'est rachetable au gré du détenteur.

Les remboursements et les rachats de toute action privilégiée sont assujettis à l'approbation préalable du surintendant des institutions financières du Canada.

Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série G

Jusqu'au 30 avril 2003, la Banque a l'option de racheter les actions de série G en circulation pour 25,50 \$ US l'action. Après le 30 avril 2003, le prix de rachat sera réduit à 25,00 \$ US l'action, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps, la Banque pourra convertir les actions de série G en circulation, en totalité ou en partie, en actions ordinaires, en divisant le prix de rachat par action de série G alors applicable, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion, par 1,00 \$ US ou 95 % de l'équivalent en dollars US du prix de négociation moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants.

À compter du 31 janvier 2004, chaque action de série G pourra être convertie, au gré du détenteur, en actions ordinaires tous les trimestres, comme décrit ci-dessus.

La Banque peut, en donnant au moins un avis de 40 jours avant la date de conversion à tous les détenteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ US l'action, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion.

Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série H

Jusqu'au 30 avril 2003, la Banque a l'option de racheter les actions de série H en circulation pour 26,00 \$ l'action. Par la suite et jusqu'au 30 avril 2004 inclusivement, le prix de rachat sera de 25,50 \$ l'action. Après le 30 avril 2004, le prix de rachat sera réduit à 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps, la Banque peut convertir les actions de série H en circulation, en totalité ou en partie, en actions ordinaires, en divisant le prix de rachat par action de série H alors applicable, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion, par

1,00 \$ ou 95 % du prix de négociation moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants.

À compter du 31 janvier 2005, chaque action de série H pourra être convertie, au gré du détenteur, en actions ordinaires tous les trimestres, comme décrit ci-dessus.

La Banque peut, en donnant au moins un avis de 40 jours avant la date de conversion à tous les détenteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion.

Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série I

Le 1^{er} novembre 1999, la Banque a émis 16 400 000 unités pour une contrepartie au comptant de 102,5 millions de dollars. Chaque unité consiste en une action privilégiée de premier rang de catégorie A, rachetable, à dividende non cumulatif, série I, et en un bon de souscription d'action privilégiée de premier rang, de catégorie A, rachetable, à dividende non cumulatif, série J.

Au plus tard le 31 octobre 2000, les détenteurs d'unités pouvaient, en exerçant un bon de souscription d'action de série J et en versant un montant au comptant de 18,75 \$ l'action, convertir une action de série I en une action de série J. Un total de 16 383 935 actions de série I ont été converties en actions de série J.

À compter du 1^{er} novembre 2004, la Banque aura l'option de racheter les actions de série I en circulation pour 6,25 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de rachat.

Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série J

Entre le 30 avril 2005 et le 30 octobre 2005, la Banque aura l'option de racheter les actions de série J en circulation pour 26,00 \$ l'action. Le prix de rachat, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de rachat, sera réduit à 25,80 \$ après le 30 octobre 2005, à 25,60 \$ après le 30 octobre 2006, à 25,40 \$ après le 30 octobre 2007, à 25,20 \$ après le 30 octobre 2008 et à 25,00 \$ après le 30 octobre 2009.

À compter du 30 avril 2005, la Banque pourra convertir les actions de série J en circulation, en totalité ou en partie, en actions ordinaires, en divisant le prix de rachat par action de série J alors applicable, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion, par

2,00 \$ ou 95 % du prix de négociation moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants. À compter du 29 janvier 2010, chaque action de série J pourra, au gré du détenteur, être convertie tous les trimestres en actions ordinaires, comme décrit ci-dessus.

La Banque peut, en donnant au moins un avis de 40 jours avant la date de conversion à tous les détenteurs qui ont fourni un avis de conversion, racheter les actions, ou trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat au comptant de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion.

Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série K

Le 12 décembre 2000, la Banque a échangé des actions privilégiées de premier rang de série 4 de CT contre des actions privilégiées de série K de la Banque assorties de modalités similaires. À compter du 1^{er} février 2003, la Banque aura l'option de racheter les actions de série K en circulation pour 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de rachat.

À compter du 1^{er} août 2003, le premier jour de février, mai, août et novembre de chaque année, le détenteur aura l'option de convertir les actions de série K en circulation en actions ordinaires, en divisant 25,00 \$, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion, par 2,00 \$ ou 95 % du prix de négociation moyen pondéré de ces actions ordinaires pendant une période précise précédant immédiatement la date de conversion, selon le plus élevé des deux montants. La Banque a le droit de racheter les actions déposées, ou de trouver des acheteurs substitués pour le faire.

La Banque peut, en tout temps, acheter aux fins d'annulation la totalité ou une partie des actions en circulation en faisant une offre d'achat à tous les détenteurs de ces actions au prix le plus bas que ces dernières peuvent atteindre.

Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série L

Le 12 décembre 2000, la Banque a échangé des actions privilégiées de premier rang de série 5 de CT contre des actions privilégiées de série L de la Banque assorties de modalités similaires. À compter du 1^{er} février 2003, la Banque aura l'option de racheter les actions de série L en circulation pour 25,00 \$ US l'action, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de rachat.

À compter du 1^{er} août 2003, le premier jour de février, mai, août et novembre de chaque année, le détenteur aura l'option de convertir les actions de série L en circulation en actions ordinaires, en divisant 25,00 \$ US, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion, par 2,00 \$ US ou 95 % du prix de négociation moyen pondéré de ces actions ordinaires pendant une période précise précédant immédiatement la date de conversion, selon le plus élevé des deux montants. La Banque a le droit de racheter les actions déposées, ou de trouver des acheteurs substitués pour le faire.

La Banque peut, en tout temps, acheter aux fins d'annulation la totalité ou une partie des actions en circulation en faisant une offre

d'achat à tous les détenteurs de ces actions au prix le plus bas que ces dernières peuvent atteindre.

Actions privilégiées de série A de Société d'investissement hypothécaire TD

Tous les semestres, à compter du 31 octobre 2007, Société d'investissement hypothécaire TD (SIHTD) aura l'option de racheter les actions de série A en circulation pour un montant de 1 000,00 \$ l'action.

Tous les semestres, à compter du 31 octobre 2007, la Banque peut échanger la totalité des actions de série A en circulation contre des actions ordinaires de la Banque, en divisant 1 000,00 \$, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de l'échange, par 95 % du prix de négociation moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là.

Tous les semestres, à compter du 31 octobre 2007, chaque action de série A pourra être échangée, au gré du détenteur, contre des actions ordinaires de la Banque, en divisant 1 000,00 \$, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de l'échange, par 1,00 \$ ou 95 % du prix de négociation moyen de ces actions ordinaires à ce moment-là, selon le plus élevé des deux montants.

SIHTD peut, en donnant au moins un avis de deux jours ouvrables avant la date de l'échange à tous les détenteurs qui ont fourni un avis d'échange, racheter les actions, ou la Banque peut trouver des acheteurs substitués pour le faire, au prix d'achat de 1 000,00 \$, plus les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date de conversion.

Chaque action de série A peut être automatiquement échangée contre une action privilégiée de la Banque sans le consentement du détenteur dans les cas suivants : a) SIHTD ne verse pas de dividendes sur les actions de série A; b) la Banque ne verse pas de dividendes sur la totalité de ses actions privilégiées à dividende non cumulatif; c) des procédures sont entamées pour liquider la Banque; d) le surintendant des institutions financières du Canada prend le contrôle de la Banque; e) la Banque a un capital de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio du total du capital de moins de 8 %; f) la Banque ou SIHTD enfreint une ligne directrice du surintendant des institutions financières du Canada exigeant l'accroissement de son capital ou la fourniture de liquidités additionnelles.

Régime d'épargne des employés

En vertu du régime d'épargne des employés (RÉE) de la Banque, les employés peuvent cotiser 6 % de leur salaire annuel de base jusqu'à concurrence de 4 500 \$ par année civile afin d'acheter des actions ordinaires de la Banque. La Banque cotise un montant correspondant à 50 % des cotisations des employés. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsque l'employé compte deux années de service continu avec la Banque. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002, les cotisations de la Banque ont totalisé 18 millions de dollars (13 millions de dollars en 2001; 13 millions de dollars en 2000). Au 31 octobre 2002, un total de 4 476 634 actions ordinaires étaient détenues en vertu du RÉE (5 001 746 en 2001).

Taux de dividende sur actions privilégiées

(par action)	Taux	
Série G	Trimestriel	0,33750 \$ US
Série H	Trimestriel	0,44375 \$
Série I	Trimestriel	0,01000 \$
Série J	Trimestriel	0,31875 \$
Série K	Trimestriel	0,45940 \$
Série L	Trimestriel	0,40000 \$ US
SIHTD, série A	Semestriel	32,30 \$

Actions ordinaires

	2002	2001
Nombre en circulation en début d'exercice	628 451 159	622 615 868
Émises (annulées) à l'acquisition de filiales	(18 789)	4 531 348
Émises au comptant (note 19)	10 958 900	–
Émises à l'exercice d'options	836 754	1 303 943
Émises par suite du régime de réinvestissement des dividendes	5 171 110	–
Nombre en circulation en fin d'exercice	645 399 134	628 451 159

Options d'achat d'actions

Aux termes du régime d'options d'achat d'actions de la Banque, des options d'achat d'actions ordinaires d'une durée de dix ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles et aux administrateurs externes de la Banque. Ces options peuvent être acquises sur une période de quatre ans. Elles sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'émission des options. En vertu de ce régime, 22 075 610 actions ordinaires ont été réservées aux fins

d'émission future (26 521 860 en 2001). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'en mars 2012. L'ancien régime de la Banque, le régime d'options d'achat d'actions de 1993, a pris fin en 2000. Aucune autre option d'achat d'actions ne sera émise en vertu de ce régime. Les options en cours aux termes du régime d'options d'achat d'actions de 1993 viennent à échéance à diverses dates jusqu'en juillet 2010. Un sommaire des activités visant les options d'achat d'actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices terminés les 31 octobre est présenté ci-après :

	2002	Prix d'exercice moyen pondéré	2001	Prix d'exercice moyen pondéré	2000	Prix d'exercice moyen pondéré
Nombre en cours en début d'exercice	22 218 787	26,65 \$	23 403 443	22,54 \$	23 336 948	18,39 \$
Octroyées	4 708 800	41,11	3 639 640	41,66	4 527 000	36,20
Exercées – au comptant	(1 673 495)	17,51	(2 593 303)	15,30	(2 840 740)	13,65
– actions	(836 754)	15,84	(1 303 943)	13,38	(1 160 665)	11,52
Frappées d'extinction/annulées	(557 925)	36,06	(927 050)	32,27	(459 100)	29,29
Nombre en cours en fin d'exercice	23 859 413	30,35 \$	22 218 787	26,65 \$	23 403 443	22,54 \$
Pouvant être exercées en fin d'exercice	13 239 598	23,94 \$	13 081 260	20,49 \$	12 910 639	16,41 \$

Le tableau suivant présente des informations sur les options d'achat d'actions en cours et pouvant être exercées au 31 octobre 2002.

Fourchette de prix d'exercice	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre pouvant être exercé	Prix d'exercice moyen pondéré
8,19 \$ – 11,81 \$	2 965 209	3,4	11,05 \$	2 965 209	11,05 \$
17,45 \$ – 25,43 \$	6 175 903	5,6	21,83 \$	5 329 166	21,26 \$
27,15 \$ – 40,55 \$	6 881 326	6,6	33,77 \$	4 134 554	33,15 \$
40,80 \$ – 42,90 \$	7 836 975	8,6	41,35 \$	810 669	41,70 \$

Autres régimes de rémunération à base d'actions

Des régimes d'unités d'actions fictives sont offerts à certains employés de la Banque. En vertu de ces régimes, des unités d'actions fictives équivalant à des actions ordinaires de la Banque et qui deviennent acquises sur une période de trois à quatre ans, sont attribuées aux participants. La Banque établit une obligation relativement aux unités d'actions fictives qui sont attribuées et une charge de rémunération incitative est constatée dans l'état consolidé des résultats au cours de la période d'acquisition. À la date d'échéance, le participant reçoit un montant en espèces qui représente la valeur des unités d'actions fictives. Au 31 octobre 2002, le nombre approximatif d'unités d'actions fictives de la Banque en vertu de ce régime était de 1 905 700 (350 100 en 2001; 203 700 en 2000) sous réserve de l'évaluation finale de décembre 2002 fondée sur le cours en vigueur à cette date. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002, la charge de rémunération pour ces régimes s'est établie à 37 millions de dollars (2 millions de dollars en 2001; 3 millions de dollars en 2000).

Un régime d'unités d'actions différées pour les cadres supérieurs est offert aux dirigeants admissibles de la Banque. En vertu de ce régime, une tranche de la rémunération incitative des participants peut être différée en unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées sont rachetables lorsque le participant cesse d'être un employé de la Banque et doivent être rachetées en espèces dans l'année qui suit. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants. La charge de rémunération pour ce régime est constatée dans l'exercice durant lequel le participant reçoit la rémunération incitative. Un total de 1 309 764 unités d'actions différées étaient en circulation au 31 octobre 2002 (1 197 524 en 2001; 938 316 en 2000).

Régime de réinvestissement des dividendes

Au cours de l'exercice, la Banque a instauré un régime de réinvestissement des dividendes à l'intention de ses détenteurs d'actions ordinaires. La participation à ce régime est facultative et, en vertu des conditions du régime, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Les actions ordinaires peuvent être rachetées auprès de la trésorerie de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes selon un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché. Depuis la création du régime le 20 février 2002, 5 171 110 actions ordinaires ont été émises par la trésorerie de la Banque à un escompte de 2,5 % sur le cours moyen du marché en vertu du régime de réinvestissement des dividendes.

Restrictions en matière de dividendes

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut déclarer ni verser de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière de suffisance du capital et de liqui-dités ou les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. La *Loi sur les banques* impose aussi des restrictions sur la capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées relativement au maintien d'un capital réglementaire suffisant au moyen des revenus sur des périodes précises. La Banque ne prévoit pas que ces conditions l'empêcheront de verser des dividendes dans le cours normal des activités.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si la Fiducie de capital TD ou la Fiducie de capital TD II ne verse pas le plein montant des distributions semestrielles aux détenteurs de ses titres. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des détenteurs

d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés à des fins de paiement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou privilégiées.

NOTE 11

Avantages sociaux futurs**Régime de retraite**

Le principal régime de retraite de la Banque, l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion, est un régime à prestations déterminées financé au moyen des cotisations de la Banque et des participants au régime. Conformément à la loi, la Banque verse au régime des montants établis de manière actuarielle et, au bout du

compte, il lui incombe de s'assurer que le passif du régime fait l'objet d'une capitalisation appropriée avec le temps.

Les prestations de retraite sont établies en fonction des années de service et du salaire moyen des cinq dernières années des employés.

Le tableau suivant présente la situation financière du principal régime de retraite de la Banque. Les actifs et obligations découlant du régime de retraite sont établis en date du 31 juillet.

(en millions de dollars)	2002	2001	2000
Variation des obligations au titre des prestations projetées			
Obligations au titre des prestations projetées en début de période	1 257 \$	1 144 \$	1 141 \$
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	26	19	22
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	86	82	77
Cotisations des participants	19	17	18
Prestations versées	(88)	(82)	(80)
(Gains actuariels) pertes actuarielles	9	2	22
Variation des hypothèses actuarielles	(42)	76	(60)
Modifications au régime	5	4	4
Divers	(1)	(5)	–
Obligations au titre des prestations projetées en fin de période	1 271	1 257	1 144
Variation des actifs du régime			
Actifs du régime à la juste valeur en début de période	1 191	1 263	1 131
Revenu réel des actifs du régime	55	49	57
Gain (perte) à la cession de placements	(23)	67	142
Cotisations des participants	19	17	18
Cotisations de l'employeur	76	–	–
Augmentation (diminution) des gains non réalisés sur les placements	(57)	(114)	3
Prestations versées	(88)	(82)	(80)
Frais généraux et administratifs	(8)	(7)	(8)
Divers	(1)	(2)	–
Actifs du régime à la juste valeur en fin de période	1 164	1 191	1 263
Excédent (déficit) des actifs du régime sur les obligations au titre des prestations projetées	(107)	(66)	119
(Gain net) perte nette non constaté(e) lié(e) aux résultats passés, différent(e) des hypothèses, et incidence des variations des hypothèses	253	178	(42)
Coûts au titre des services passés non constatés	8	4	23
Montant transitoire non constaté	–	–	(17)
Cotisations de l'employeur au quatrième trimestre	152	40	–
Charge de retraite payée d'avance	306 \$	156 \$	83 \$
Charge annuelle			
La charge de retraite nette comprend les éléments suivants :			
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	26 \$	19 \$	22 \$
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	86	82	77
Rendement prévu des actifs du régime	(81)	(98)	(85)
Amortissement des (gains actuariels nets) pertes actuarielles nettes	6	–	14
Amortissement des coûts au titre des services passés	1	–	4
Amortissement du montant transitoire	–	–	(16)
Charge de retraite	38 \$	3 \$	16 \$
Hypothèses actuarielles en fin de période			
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	7,00 %	6,75 %	7,25 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50	3,50
Taux de rendement moyen pondéré prévu à long terme des actifs du régime ¹	6,75	6,75	8,00

¹ Déduction faite des frais et des charges.

En 2002, les actifs nets du principal régime de retraite de la Banque comportaient des placements dans la Banque et ses sociétés affiliées ayant une valeur marchande 118 millions de dollars (134 millions de dollars en 2001; 158 millions de dollars en 2000).

L'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de un point de pourcentage de la moyenne pondérée du taux de rendement à long terme prévu des actifs du régime sur la charge de retraite de 2002 du principal régime de retraite de la Banque pourrait se traduire par une diminution ou une augmentation de 12 millions de dollars, respectivement.

Autres régimes de retraite

Par suite de l'acquisition de CT, la Banque est le promoteur d'un deuxième régime de retraite comprenant un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Le financement des deux volets du régime est assuré par les cotisations de la Banque et des participants au régime. Le volet à prestations déterminées du régime a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987. Les employés de CT qui ont adhéré au régime le 1^{er} juin 1987 ou après cette date n'étaient admissibles qu'au volet à cotisations déterminées. Depuis août 2002, le volet à cotisations déterminées du régime n'est plus offert, et les employés participants et les employés admissibles à ce régime peuvent maintenant adhérer au principal régime de retraite à prestations déterminées de la Banque et y verser leurs nouvelles cotisations.

Pour 2002, les résultats du volet à prestations déterminées du régime de CT ont été comme suit : les obligations au titre des prestations projetées se sont élevées à 289 millions de dollars (272 millions de dollars en 2001), et les actifs du régime ont atteint une juste valeur de 271 millions de dollars (271 millions de dollars en 2001). La charge de retraite de 2002 pour le volet à cotisations déterminées s'est établie à 10 millions de dollars (14 millions de dollars en 2001; 15 millions de dollars en 2000).

En ce qui a trait à l'autre régime de retraite principal de la Banque, régime de retraite à capitalisation partielle offert aux employés admissibles, les obligations au titre des prestations projetées s'établissaient à 182 millions de dollars (137 millions de dollars en 2001), la juste valeur des actifs du régime atteignait 20 millions de dollars (23 millions de dollars en 2001) et le passif au titre des prestations constituées s'élevait à 119 millions de dollars (107 millions de dollars en 2001). La charge de retraite de 2002 a été de 13 millions de dollars (10 millions de dollars en 2001). Les autres régimes gérés par la Banque et certaines de ses filiales n'ont pas une incidence importante aux fins de la présentation de l'information financière.

Régimes d'avantages autres que les prestations de retraite

Outre ses régimes de retraite, la Banque offre certaines prestations d'assurance-maladie, d'assurance-vie et d'assurance dentaire aux employés à la retraite. Le tableau suivant présente la situation financière des régimes d'avantages autres que les prestations de retraite de la Banque.

(en millions de dollars)	2002	2001
Variation des obligations au titre des prestations projetées		
Obligations au titre des prestations projetées en début d'exercice	213 \$	183 \$
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	8	7
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	15	13
Prestations versées	(4)	(7)
Variation des hypothèses actuarielles	(9)	20
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(3)	–
Divers	–	(3)
Obligations au titre des prestations projetées en fin d'exercice	220	213
(Gain net) perte nette non constaté(e) lié(e) aux résultats passés, différent(e) des hypothèses, et incidence des variations des hypothèses	5	17
Passif au titre des prestations constituées	215 \$	196 \$
Charge annuelle		
La charge nette des avantages autres que les prestations de retraite comprend les éléments suivants :		
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice – prestations acquises	8 \$	7 \$
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	15	13
Charge nette des avantages autres que les prestations de retraite	23 \$	20 \$
Hypothèses actuarielles en fin de période		
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	7,00 %	6,75 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50	3,50

Le taux d'augmentation présumé du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations couvert par les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite s'élève à 5,5 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 4,5 % sur une période de deux ans et son maintien à ce niveau par la suite. Pour 2002, l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution

de un point de pourcentage du taux d'augmentation présumé du coût des soins de santé sur les frais de service et les frais d'intérêts correspond respectivement à une hausse de 5 millions de dollars et à une baisse de 4 millions de dollars et, sur les obligations au titre des prestations accumulées, respectivement à une hausse de 35 millions de dollars et à une baisse de 29 millions de dollars.

NOTE	12	Provision pour (économie d') impôts sur les bénéfices
------	----	--

(en millions de dollars)	2002	2001	2000
Provision pour impôts sur les bénéfices – état consolidé des résultats ¹			
Impôts sur les bénéfices exigibles	610 \$	973 \$	1 087 \$
Impôts sur les bénéfices futurs	(1 016)	(1 137)	(791)
	(406)	(164)	296
Provision pour impôts sur les bénéfices – état consolidé des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires			
Impôts sur les bénéfices exigibles	46	(217)	(48)
Impôts sur les bénéfices futurs	(1)	(74)	(6)
	45	(291)	(54)
Total de la provision pour (de l'économie d') impôts sur les bénéfices	(361) \$	(455) \$	242 \$
Impôts sur les bénéfices exigibles			
Fédéral	432 \$	395 \$	497 \$
Provincial	172	159	124
Étranger	52	202	418
	656	756	1 039
Impôts sur les bénéfices futurs ²			
Fédéral	(591)	(785)	(568)
Provincial	(184)	(343)	(199)
Étranger	(242)	(83)	(30)
	(1 017)	(1 211)	(797)
	(361) \$	(455) \$	242 \$

¹ Comprend l'incidence fiscale de l'amortissement de l'écart d'acquisition de 9 millions de dollars pour 2001 et 2000.

² Comprennent une économie fiscale future nette de 22 millions de dollars (215 millions de dollars en 2001; 54 millions de dollars en 2000) relative à des réductions de taux d'imposition fédéral et provinciaux.

La provision pour impôts sur les bénéfices qui figure à l'état consolidé des résultats est différente de celle qui est obtenue par l'application des

taux d'impôt prévus par la loi au revenu (à la perte) avant provision pour (économie d') impôts sur les bénéfices en raison des facteurs suivants :

	2002	2001	2000
Taux d'impôt sur les bénéfices canadien prévu par la loi	38,4 %	41,1 %	42,4 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :			
Amortissement de l'écart d'acquisition	–	4,4	2,6
Dividendes	39,2	(12,3)	(8,2)
Écarts de taux liés aux établissements internationaux	18,8	(19,0)	(9,8)
Réductions des taux d'imposition fédéral et provinciaux futurs	4,8	(17,0)	(7,2)
Impôt fédéral des grandes sociétés	(3,5)	1,4	1,0
Surtaxe temporaire sur les institutions financières	–	–	0,5
Gains à la vente de placements immobiliers	0,1	(9,1)	–
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net des filiales	(9,9)	3,4	2,1
Divers – net	2,7	(5,9)	(2,2)
Taux d'impôt sur les bénéfices réel	90,6 %	(13,0) %	21,2 %

L'actif (le passif) d'impôts futurs net présenté dans les autres actifs (passifs) comprend ce qui suit :

(en millions de dollars)	2002	2001
Actifs d'impôts futurs		
Provision globale pour pertes sur créances	1 047 \$	323 \$
Locaux et matériel et mobilier	205	122
Revenu reporté	67	70
Valeurs mobilières	111	138
Avantages sociaux	–	30
Divers	102	142
Total des actifs d'impôts futurs	1 532	825
Provision pour moins-value	–	–
Actifs d'impôts futurs	1 532	825
Passifs d'impôts futurs		
Actifs incorporels	(1 122)	(1 486)
Avantages sociaux	(34)	–
Divers	(64)	(44)
Passifs d'impôts futurs	(1 220)	(1 530)
Actif (passif) d'impôts futurs net	312 \$	(705) \$

Les bénéfices de certaines filiales internationales seraient imposables uniquement en cas de rapatriement au Canada. La Banque n'a pas constaté de passifs d'impôts futurs pour ces bénéfices non répartis étant donné qu'elle ne prévoit pas les rapatrier à l'heure actuelle.

Si tous les bénéfices non répartis des filiales internationales étaient rapatriés, les impôts estimatifs à payer atteindraient 235 millions de dollars au 31 octobre 2002 (230 millions de dollars en 2001).

NOTE	13	Juste valeur des instruments financiers
------	----	--

(en millions de dollars)	2002		2001	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Bilan consolidé				
Actif				
Valeurs mobilières	82 197 \$	82 696 \$	97 194 \$	98 092 \$
Prêts	122 627	123 591	119 673	121 736
Passif				
Dépôts	189 190	189 860	193 914	195 654
Effets subordonnés et débetures	4 343	4 662	4 892	5 245

L'ensemble des montants présentés à la juste valeur estimative ne correspond pas à l'estimation par la direction de la valeur sous-jacente de la Banque. De plus, les justes valeurs présentées représentent les estimations de valeur effectuées à un moment précis et ne reflètent pas nécessairement les justes valeurs futures.

La juste valeur est déterminée selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

Dans le cas de certains actifs et passifs qui sont à court terme ou qui sont assortis de caractéristiques de taux variable, la juste valeur est considérée comme étant égale à la valeur comptable. Ces éléments ne figurent pas ci-dessus.

Pour obtenir de l'information détaillée sur la juste valeur estimative des instruments financiers dérivés, se reporter à la note 15.

La juste valeur estimative des valeurs mobilières est établie comme la valeur estimative du marché présentée à la note 2.

La juste valeur estimative des prêts reflète les variations de l'ensemble des taux d'intérêt qui se sont produites depuis que les prêts ont été montés ainsi que les changements à l'égard de la solvabilité des emprunteurs. En ce qui a trait aux prêts à taux fixe, la juste valeur estimative est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt du marché pour les prêts ayant des risques de crédit similaires.

La juste valeur estimative des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt actuellement en vigueur pour les dépôts assortis de conditions similaires.

La juste valeur estimative des effets subordonnés et des débetures est calculée en fonction des cours du marché.

NOTE 14 Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt par la Banque est décrite à la rubrique Gestion des risques de l'Analyse par la direction du rendement de l'exploitation contenue dans le rapport annuel. Le chapitre 3860 du

Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, *Instruments financiers – Informations à fournir et présentation*, exige la présentation du risque de taux d'intérêt dans le format prescrit suivant :

Risque de taux d'intérêt¹

(en milliards de dollars)								
	Taux flottant	Moins de 3 mois	3 mois à un an	Total – moins de un an	Un an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Total
2002								
Actif								
Liquidités	– \$	5,6 \$	– \$	5,6 \$	– \$	– \$	0,9 \$	6,5 \$
<i>Rendement réel</i>		1,7 %						
Valeurs mobilières achetées en vertu de prises en pension	3,7 \$	7,3 \$	2,1 \$	13,1 \$	– \$	– \$	– \$	13,1 \$
<i>Rendement réel</i>		2,8 %	2,6 %					
Valeurs du compte de placement	0,3 \$	3,5 \$	7,1 \$	10,9 \$	11,6 \$	1,5 \$	4,8 \$	28,8 \$
<i>Rendement réel</i>		4,2 %	4,5 %		5,9 %	5,6 %		
Valeurs du compte de négociation	53,4 \$	– \$	– \$	53,4 \$	– \$	– \$	– \$	53,4 \$
Prêts	40,5 \$	24,8 \$	17,0 \$	82,3 \$	36,7 \$	3,6 \$	– \$	122,6 \$
<i>Rendement réel</i>		4,0 %	5,7 %		6,2 %	6,4 %		
Divers	33,5 \$	– \$	– \$	33,5 \$	– \$	– \$	20,1 \$	53,6 \$
Total de l'actif	131,4 \$	41,2 \$	26,2 \$	198,8 \$	48,3 \$	5,1 \$	25,8 \$	278,0 \$
Passif et avoir des actionnaires								
Dépôts	46,3 \$	57,0 \$	37,4 \$	140,7 \$	29,6 \$	0,4 \$	18,4 \$	189,1 \$
<i>Rendement réel</i>		1,8 %	2,5 %		3,3 %	6,5 %		
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	17,1 \$	– \$	– \$	17,1 \$	– \$	– \$	– \$	17,1 \$
<i>Rendement réel</i>								
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	0,7 \$	5,9 \$	1,7 \$	8,3 \$	– \$	– \$	0,4 \$	8,7 \$
<i>Rendement réel</i>		2,8 %	3,3 %					
Effets subordonnés et débiteures	– \$	– \$	0,2 \$	0,2 \$	2,9 \$	1,2 \$	– \$	4,3 \$
<i>Rendement réel</i>			3,3 %		6,3 %	7,2 %		
Divers	33,7 \$	– \$	– \$	33,7 \$	– \$	1,3 \$	10,8 \$	45,8 \$
Avoir des actionnaires	– \$	– \$	0,5 \$	0,5 \$	0,2 \$	0,8 \$	11,5 \$	13,0 \$
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	97,8 \$	62,9 \$	39,8 \$	200,5 \$	32,7 \$	3,7 \$	41,1 \$	278,0 \$
Position au bilan	33,6 \$	(21,7) \$	(13,6) \$	(1,7) \$	15,6 \$	1,4 \$	(15,3) \$	– \$
Total des montants à payer sur les instruments ²	– \$	(102,5) \$	(14,4) \$	(116,9) \$	(22,8) \$	(2,1) \$	– \$	(141,8) \$
<i>Rendement réel</i>		2,7 %	4,1 %		5,1 %	5,6 %		
Total des montants à recevoir sur les instruments ²	– \$	86,7 \$	23,9 \$	110,6 \$	29,0 \$	2,2 \$	– \$	141,8 \$
<i>Rendement réel</i>		2,3 %	3,1 %		4,2 %	6,0 %		
Position hors bilan	– \$	(15,8) \$	9,5 \$	(6,3) \$	6,2 \$	0,1 \$	– \$	– \$
Position nette	33,6 \$	(37,5) \$	(4,1) \$	(8,0) \$	21,8 \$	1,5 \$	(15,3) \$	– \$

¹ Le tableau ci-dessus présente la date d'échéance ou la date de modification des taux, selon la plus rapprochée, des instruments sensibles aux taux d'intérêt. La date contractuelle de modification des taux peut être rajustée conformément aux estimations de la direction à l'égard des remboursements anticipés qui n'ont pas de lien avec les variations des taux d'intérêt. Les opérations hors bilan comprennent uniquement les

opérations qui ont été conclues à titre de couverture des éléments non compris dans le compte de négociation. Certains actifs et passifs sont présentés comme non sensibles aux taux bien que le profil présumé pour la gestion réelle puisse être différent. Les valeurs du compte de négociation sont présentées dans la catégorie à taux flottant.

² Montants nominaux de référence.

Risque de taux d'intérêt par monnaie

(en milliards de dollars)								
	Taux flottant	Moins de 3 mois	3 mois à un an	Total – moins de un an	Un an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Total
2002								
Monnaie canadienne – position au bilan	11,9 \$	(2,6) \$	(1,2) \$	8,1 \$	12,5 \$	0,6 \$	(22,6) \$	(1,4) \$
Monnaie étrangère – position au bilan	21,7	(19,1)	(12,4)	(9,8)	3,1	0,8	7,3	1,4
Position au bilan	33,6	(21,7)	(13,6)	(1,7)	15,6	1,4	(15,3)	–
Monnaie canadienne – position hors bilan	–	(18,2)	5,7	(12,5)	7,8	0,4	–	(4,3)
Monnaie étrangère – position hors bilan	–	2,4	3,8	6,2	(1,6)	(0,3)	–	4,3
Position hors bilan	–	(15,8)	9,5	(6,3)	6,2	0,1	–	–
Position nette	33,6 \$	(37,5) \$	(4,1) \$	(8,0) \$	21,8 \$	1,5 \$	(15,3) \$	– \$

Risque de taux d'intérêt

(en milliards de dollars)								
	Taux flottant	Moins de 3 mois	3 mois à un an	Total – moins de un an	Un an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Total
2001								
Total de l'actif	139,2 \$	47,5 \$	27,7 \$	214,4 \$	48,9 \$	4,2 \$	20,3 \$	287,8 \$
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	92,0	90,5	34,3	216,8	28,2	4,9	37,9	287,8
Position au bilan	47,2	(43,0)	(6,6)	(2,4)	20,7	(0,7)	(17,6)	–
Position hors bilan	–	(13,3)	10,6	(2,7)	2,0	0,7	–	–
Position nette	47,2 \$	(56,3) \$	4,0 \$	(5,1) \$	22,7 \$	– \$	(17,6) \$	– \$

NOTE 15

Instruments financiers dérivés

La Banque conclut des instruments financiers dérivés, comme décrit ci-après, à des fins de négociation et de gestion des risques.

Les swaps de taux d'intérêt comportent l'échange d'obligations de paiements d'intérêts à taux fixe et flottant selon un montant nominal de référence déterminé. Les swaps de devises comprennent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe dans diverses monnaies étrangères. Les swaps de taux d'intérêt et de devises comportent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe et flottant dans deux monnaies différentes.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats garantissant un taux d'intérêt devant être payé ou reçu à l'égard d'un montant nominal de référence pour une période préétablie commençant à une date future donnée.

Les contrats de change à terme sont des engagements d'acheter ou de vendre des monnaies étrangères qui seront livrées à une date future donnée et à un cours stipulé d'avance.

Les contrats à terme normalisés sont des engagements d'acheter ou de livrer des marchandises ou des instruments financiers à une date future donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants normalisés sur des marchés organisés et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix stipulé d'avance. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

La Banque négocie également des dérivés d'actions, de marchandises et de crédit sur les marchés boursiers et hors bourse.

Les montants nominaux de référence, sur lesquels les paiements sont fondés, ne reflètent pas le risque de crédit afférent aux instruments financiers dérivés.

Instruments financiers dérivés négociés hors bourse et en bourse

(en milliards de dollars)						
Montant nominal de référence	Activités de négociation				2002 Total	2001 Total
	Hors bourse	En bourse	Total	Autres activités		
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme normalisés	– \$	186,9 \$	186,9 \$	– \$	186,9 \$	180,1 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	161,7	–	161,7	65,9	227,6	135,7
Swaps	611,8	–	611,8	221,2	833,0	699,4
Options vendues	45,4	–	45,4	1,0	46,4	44,2
Options achetées	12,9	0,6	13,5	40,8	54,3	51,0
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	480,0	–	480,0	33,3	513,3	478,7
Swaps	10,3	–	10,3	–	10,3	9,0
Swaps de taux d'intérêt et de devises	86,1	–	86,1	20,8	106,9	97,1
Options vendues	29,3	–	29,3	–	29,3	19,3
Options achetées	22,7	–	22,7	–	22,7	16,7
Autres contrats ¹	113,9	16,4	130,3	3,3	133,6	105,1
Total	1 574,1 \$	203,9 \$	1 778,0 \$	386,3 \$	2 164,3 \$	1 836,3 \$

¹ Comprennent les dérivés d'actions, de marchandises et de crédit.

Instruments financiers dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

(en milliards de dollars)						
Montant nominal de référence	Durée jusqu'à l'échéance				2002 Total	2001 Total
	Moins de un an	Un an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme normalisés	140,8 \$	46,1 \$	– \$	– \$	186,9 \$	180,1 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	210,5	17,1	–	–	227,6	135,7
Swaps	428,7	149,5	94,5	160,3	833,0	699,4
Options vendues	22,8	12,4	6,5	4,7	46,4	44,2
Options achetées	28,6	17,3	4,9	3,5	54,3	51,0
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	493,6	18,9	0,7	0,1	513,3	478,7
Swaps	1,1	1,4	2,8	5,0	10,3	9,0
Swaps de taux d'intérêt et de devises	33,6	22,2	16,4	34,7	106,9	97,1
Options vendues	27,9	1,3	0,1	–	29,3	19,3
Options achetées	22,0	0,6	0,1	–	22,7	16,7
Autres contrats ¹	39,7	35,4	40,6	17,9	133,6	105,1
Total	1 449,3 \$	322,2 \$	166,6 \$	226,2 \$	2 164,3 \$	1 836,3 \$

¹ Comprennent les dérivés d'actions, de marchandises et de crédit.

La Banque est exposée à un risque de marché en raison de l'instabilité des cours sur le marché des dérivés et le marché au comptant découlant des fluctuations des taux d'intérêt et de change, des cours des actions et des écarts de crédit. Ce risque est géré par des cadres supérieurs qui sont responsables des activités de négociation de la Banque et est contrôlé de façon distincte par la Direction de la gestion des risques de la Banque.

La juste valeur estimative des instruments financiers dérivés négociés en bourse est déterminée d'après les cours du marché, plus ou moins les règlements de marge quotidiens. Ainsi, ces instruments ont

une juste valeur minimale, car ils sont réellement réglés sur une base quotidienne. La juste valeur estimative des instruments financiers dérivés négociés hors bourse est calculée à l'aide des modèles d'évaluation qui comprennent les cours et les prix du marché en vigueur sur les instruments sous-jacents ayant des échéances et des caractéristiques similaires. La juste valeur des instruments financiers dérivés hors bourse reflète également l'incidence des rajustements de valeur qui constatent la nécessité de couvrir les risques de marché, d'illiquidité et de crédit ainsi que le coût en capital et les frais administratifs sur la durée du contrat.

Juste valeur des instruments financiers dérivés

(en millions de dollars)	2002				2001	
	Juste valeur moyenne ¹ de l'exercice		Juste valeur en fin d'exercice		Juste valeur en fin d'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
Instruments financiers dérivés détenus ou émis à des fins de négociation :						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	97 \$	99 \$	161 \$	166 \$	96 \$	107 \$
Swaps	9 773	9 571	13 297	13 294	11 275	11 287
Options vendues	–	702	–	1,008	–	714
Options achetées	681	–	912	–	700	–
Total des contrats de taux d'intérêt	10 551	10 372	14 370	14 468	12 071	12 108
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	5 260	4 985	5 124	4 360	4 142	3 506
Swaps	388	437	416	501	352	472
Swaps de taux d'intérêt et de devises	2 901	3 444	2 327	3 051	2 748	4 155
Options vendues	–	131	–	122	–	104
Options achetées	151	–	159	–	118	–
Total des contrats de change	8 700	8 997	8 026	8 034	7 360	8 237
Autres contrats ²	2 333	2 109	3 343	3 452	2 004	1 425
Juste valeur – à des fins de négociation	21 584 \$	21 478 \$	25 739 \$	25 954 \$	21 435 \$	21 770 \$
Instruments financiers dérivés détenus ou émis à des fins autres que de négociation :						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt			27 \$	25 \$	57 \$	7 \$
Swaps			1 311	1 548	2 038	2 152
Options vendues			–	–	–	19
Options achetées			95	–	218	–
Total des contrats de taux d'intérêt			1 433	1 573	2 313	2 178
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré			785	1 110	989	833
Swaps de taux d'intérêt et de devises			286	197	492	271
Total des contrats de change			1 071	1 307	1 481	1 104
Autres contrats ²			97	27	18	–
Juste valeur – à des fins autres que de négociation			2 601	2 907	3 812	3 282
Total de la juste valeur			28 340 \$	28 861 \$	25 247 \$	25 052 \$

¹ La juste valeur moyenne des instruments financiers dérivés liés à des activités de négociation pour l'exercice terminé le 31 octobre 2001 s'est élevée à 16 286 millions de dollars (positive) et à 16 162 millions de dollars (négative). Les moyennes sont calculées tous les mois.

² Comprennent les dérivés d'actions, de marchandises et de crédit.

Le risque de crédit sur les instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière qu'assume la Banque si une contrepartie n'honore pas ses engagements envers elle. La section du crédit de trésorerie est responsable de l'application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit sur les dérivés et du respect de celles-ci.

Dans le tableau suivant, le coût de remplacement actuel, qui correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers

dérivés en cours, représente le risque de crédit maximal de la Banque sur les dérivés. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement actuel et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada au montant nominal de référence des instruments. Le montant pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application des mesures standard du risque de crédit de contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

Risque de crédit sur les instruments financiers dérivés en fin d'exercice

(en millions de dollars)	2002			2001		
	Coût de remplacement actuel ¹	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement actuel ¹	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	188 \$	273 \$	58 \$	153 \$	258 \$	57 \$
Swaps	14 608	18 120	4 501	13 294	16 110	3 944
Options achetées	925	1 089	294	854	998	271
Total des contrats de taux d'intérêt	15 721	19 482	4 853	14 301	17 366	4 272
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	5 826	11 030	2 671	4 960	9 528	2 465
Swaps	416	1 015	294	352	911	272
Swaps de taux d'intérêt et de devises	2 613	7 482	1 754	3 240	8 013	1 920
Options achetées	66	324	81	55	255	78
Total des contrats de change	8 921	19 851	4 800	8 607	18 707	4 735
Autres contrats ²	2 163	11 567	3 129	1 914	9 253	2 631
Total des instruments financiers dérivés	26 805 \$	50 900 \$	12 782 \$	24 822 \$	45 326 \$	11 638 \$
Moins l'incidence des accords généraux de compensation et des garanties	18 176	26 974	6 523	15 779	21 734	5 265
	8 629 \$	23 926 \$	6 259 \$	9 043 \$	23 592 \$	6 373 \$

¹ Les instruments négociés en bourse et les contrats de change à terme venant à échéance dans les 14 jours sont exclus selon les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Le total de la juste valeur positive des contrats exclus s'élevait à 1 535 millions de dollars au 31 octobre 2002 (425 millions de dollars en 2001).

² Comprennent les dérivés d'actions, de marchandises et de crédit.

NOTE 16 Passif éventuel et engagements

a) Dans le cours normal des affaires, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel qui ne figurent pas au bilan. Le principal objectif de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à fournir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues sont habituellement les mêmes que sur les prêts consentis par la Banque.

Les garanties et lettres de crédit de soutien constituent l'assurance irrévocable que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait respecter ses obligations envers un tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garanties additionnelles que les prêts consentis aux clients.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de modalités et conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, ceux-ci étant garantis par les biens qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent les parties non utilisées des crédits autorisés sous forme de prêts, d'engagements de clients en contrepartie d'acceptations, de garanties et de lettres de crédit.

Les instruments de crédit indiqués ci-dessous représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

Instruments de crédit

(en millions de dollars)	2002	2001
Garanties et lettres de crédit de soutien	8 767 \$	8 373 \$
Lettres de crédit documentaires et commerciales	1 497	1 519
Engagements de crédit		
Durée originale de un an ou moins	45 472	47 736
Durée originale de plus de un an	22 097	29 621
	77 833 \$	87 249 \$

b) Les frais de location nets relatifs aux locaux et au matériel et mobilier imputés au revenu net de l'exercice terminé le 31 octobre 2002 ont été de 507 millions de dollars (489 millions de dollars en 2001).

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux et le matériel et mobilier. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-exploitation pour les locaux et le matériel et mobilier, dans les cas où le loyer annuel est supérieur à 100 000 \$, s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	
2003	349 \$
2004	284
2005	229
2006	190
2007	154
2008 et par la suite	469
	1 675 \$

c) La Banque et ses filiales sont parties à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal des affaires, dont bon nombre sont liées à des prêts. Selon la direction, le jugement final relativement à ces poursuites, sur une base individuelle ou dans l'ensemble, n'aura qu'une incidence négligeable sur la situation financière de la Banque.

d) Dans le cours normal des affaires, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage à l'égard de passifs. Au 31 octobre 2002, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 23 milliards de dollars (33 milliards de dollars en 2001) avaient été donnés en gage relativement à des valeurs mobilières vendues à découvert ou en vertu de conventions de rachat. En outre, au 31 octobre 2002, des actifs d'une valeur comptable de 2 milliards de dollars

(2 milliards de dollars en 2001) avaient été déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et auprès de dépositaires ou d'avoir accès aux installations des banques centrales de territoires étrangers ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

e) Dans le cours normal des affaires, la Banque consent des prêts de valeurs mobilières de clients impayées, ou de ses propres valeurs mobilières, à des emprunteurs à condition que ces prêts soient entièrement garantis. Les valeurs mobilières faisant l'objet de prêts au 31 octobre 2002 s'élevaient à 4 milliards de dollars (2 milliards de dollars en 2001).

NOTE 17

Concentration du risque de crédit

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région géographique ou ont des caractéristiques économiques comparables. Leur aptitude à respecter des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution des conditions économiques, politiques ou autres.

Actif au bilan

Aux 30 septembre, le pourcentage de l'encours total des prêts en fonction de la situation géographique des emprunteurs s'établissait comme suit :

	2002	2001
Canada ¹	83 %	81 %
États-Unis	12	14
Autres pays	5	5

¹ La plus grande concentration de prêts au Canada se trouve en Ontario, à 53 % (50 % en 2001).

Aucun secteur d'activité n'a représenté plus de 5 % du total des prêts et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Instruments financiers hors bilan

a) Instruments de crédit

Au 31 octobre 2002, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel évalués à 77 833 millions de dollars (87 249 millions de dollars en 2001), y compris des engagements

de crédit totalisant 67 569 millions de dollars (77 357 millions de dollars en 2001) dont le risque de crédit se répartissait comme suit aux 31 octobre :

	2002	2001
Canada	51 %	45 %
États-Unis	39	42
Royaume-Uni	5	7
Autres pays	5	6

En ce qui concerne les engagements de crédit, les secteurs d'activité dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit aux 31 octobre :

	2002	2001
Institutions financières	39 %	34 %
Services publics	11	13
Gouvernement	10	8
Pétrole et gaz	6	6
Télécommunications	5	7

b) Instruments financiers dérivés

Au 31 octobre 2002, le coût de remplacement actuel des instruments financiers dérivés s'élevait à 26 805 millions de

dollars (24 822 millions de dollars en 2001). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme suit aux 31 octobre :

	2002	2001
Europe, exclusion faite du Royaume-Uni	32 %	27 %
États-Unis	32	31
Canada	16	21
Royaume-Uni	13	12
Autres pays	7	9

La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès d'autres institutions financières, qui constituaient 87 % du total (84 % en 2001). Aucun autre secteur ne dépassait 5 % du total.

NOTE 18

Information sectorielle

La Banque exerce ses activités par l'entremise des entreprises suivantes : TD Canada Trust, Valeurs Mobilières TD et Gestion de patrimoine TD.

TD Canada Trust fournit des services financiers aux consommateurs et aux petites et moyennes entreprises. Valeurs Mobilières TD offre des services de placement, des services de banque d'affaires, des fusions et acquisitions, des titres à revenu fixe, des opérations de change, des produits dérivés, des titres à rendement élevé, des instruments du marché monétaire, des actions et des services aux grandes entreprises. Gestion de patrimoine TD offre des services de gestion de placements à des investisseurs institutionnels et de détail ainsi que des services de courtage autogéré à l'échelle mondiale.

La catégorie Divers comprend la part des actionnaires sans contrôle dans des filiales, certains gains à la cession d'entreprises, les place-

ments immobiliers, l'incidence des titrisations, la gestion de trésorerie, les provisions générales pour pertes sur créances, certains rajustements en équivalence fiscale et des économies fiscales au niveau de l'entreprise, les coûts de restructuration et les revenus et frais résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur reflètent ses revenus, frais, actifs et passifs. Les prix de transfert des fonds vendus ou achetés et des commissions pour les services fournis correspondent généralement aux taux du marché. La Banque mesure le rendement de chaque secteur d'après le revenu net (la perte nette) avant l'amortissement de l'écart d'acquisition et de l'actif incorporel hors caisse et de certains éléments exceptionnels (revenu net (perte nette) – comptabilité de caisse), le rendement de l'actif et le profit économique.

Résultats par secteur d'activité

(en millions de dollars)					
	TD Canada Trust	Valeurs Mobilières TD	Gestion de patrimoine TD	Divers	Total
2002					
Revenu d'intérêts net (en équivalence fiscale)	4 058 \$	1 496 \$	435 \$	(467) \$	5 522 \$
Provision pour pertes sur créances	505	2 490	–	(70)	2 925
Autres revenus	1 710	1 159	1 777	283	4 929
Frais autres que d'intérêts, compte non tenu de l'amortissement de l'actif incorporel hors caisse	3 501	1 232	1 961	60	6 754
Revenu (perte) avant provision pour (économie d') impôts sur les bénéficiaires et part des actionnaires sans contrôle	1 762	(1 067)	251	(174)	772
Provision pour (économie d') impôts sur les bénéficiaires (en équivalence fiscale)	648	(404)	120	(184)	180
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net de filiales	–	–	–	34	34
Revenu net (perte nette) – comptabilité de caisse	1 114 \$	(663) \$	131 \$	(24) \$	558 \$
Amortissement de l'actif incorporel hors caisse, déduction faite des impôts sur les bénéficiaires					634
Revenu net (perte nette) – comptabilité d'exercice					(76) \$
Total de l'actif	114 600 \$	131 100 \$	23 700 \$	8 640 \$	278 040 \$
2001					
Revenu d'intérêts net (en équivalence fiscale)	3 951 \$	886 \$	480 \$	(681) \$	4 636 \$
Provision pour pertes sur créances	380	327	–	213	920
Autres revenus	1 688	2 251	1 834	674	6 447
Frais autres que d'intérêts, compte non tenu de l'amortissement de l'écart d'acquisition/l'actif incorporel hors caisse et des coûts de restructuration	3 467	1 368	2 031	59	6 925
Coûts de restructuration	–	–	–	239	239
Revenu (perte) avant provision pour (économie d') impôts sur les bénéficiaires et part des actionnaires sans contrôle	1 792	1 442	283	(518)	2 999
Provision pour (économie d') impôts sur les bénéficiaires (en équivalence fiscale)	702	528	129	(417)	942
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net de filiales	–	–	6	39	45
Revenu net (perte nette) – comptabilité de caisse	1 090 \$	914 \$	148 \$	(140) \$	2 012 \$
Amortissement de l'actif incorporel hors caisse, déduction faite des impôts sur les bénéficiaires					440
Amortissement de l'écart d'acquisition hors caisse, déduction faite des impôts sur les bénéficiaires					189
Revenu net – comptabilité d'exercice					1 383 \$
Total de l'actif	112 200 \$	145 200 \$	23 200 \$	7 238 \$	287 838 \$
2000					
Revenu d'intérêts net (en équivalence fiscale)	3 265 \$	428 \$	604 \$	(493) \$	3 804 \$
Provision pour pertes sur créances	332	210	1	(63)	480
Autres revenus	1 438	2 295	2 379	288	6 400
Frais autres que d'intérêts, compte non tenu de l'amortissement de l'écart d'acquisition/l'actif incorporel hors caisse et des coûts de restructuration	2 944	1 189	2 167	7	6 307
Coûts de restructuration	–	–	–	475	475
Revenu (perte) avant provision pour (économie d') impôts sur les bénéficiaires et part des actionnaires sans contrôle	1 427	1 324	815	(624)	2 942
Provision pour (économie d') impôts sur les bénéficiaires (en équivalence fiscale)	602	546	345	(375)	1 118
Part des actionnaires sans contrôle dans le revenu net de filiales	–	–	36	41	77
Revenu net (perte nette) – comptabilité de caisse	825 \$	778 \$	434 \$	(290) \$	1 747 \$
Amortissement de l'actif incorporel hors caisse, déduction faite des impôts sur les bénéficiaires					589
Amortissement de l'écart d'acquisition hors caisse, déduction faite des impôts sur les bénéficiaires					133
Revenu net – comptabilité d'exercice					1 025 \$

Distribution géographique des revenus

La Banque gagne des revenus au Canada et dans d'autres pays. La présentation des résultats est fondée sur l'emplacement géographique

de l'unité responsable de l'enregistrement des revenus, alors que la présentation des actifs est fondée sur l'emplacement géographique où ils sont constatés.

Revenus (en équivalence fiscale)

(en millions de dollars)				
	Revenu total (en équivalence fiscale)	Revenu (perte) avant provision Pour impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	Revenu net (perte nette)	Total de l'actif
2002				
Canada	7 805 \$	1 072 \$	776 \$	171 562 \$
Autres pays ¹	2 646	(1 520)	(852)	106 478
Total	10 451 \$	(448) \$	(76) \$	278 040 \$
2001				
Canada	7 920 \$	365 \$	595 \$	171 587 \$
Autres pays ¹	3 163	899	788	116 251
Total	11 083 \$	1 264 \$	1 383 \$	287 838 \$
2000				
Canada	6 810 \$	176 \$	185 \$	183 053 \$
Autres pays ¹	3 394	1 222	840	81 765
Total	10 204 \$	1 398 \$	1 025 \$	264 818 \$

¹ Compte tenu du total des revenus aux États-Unis (en équivalence fiscale) de 1 563 millions de dollars (1 677 millions de dollars en 2001; 2 595 millions de dollars en 2000).

NOTE 19

Acquisitions et cessions

a) Vente de l'entreprise de tenue de comptes et de garde de fonds communs de placement

Au cours de l'exercice, la Banque a vendu son entreprise de tenue de compte et de garde de fonds communs de placement et a inscrit un gain avant impôts et taxes de 40 millions de dollars.

b) Acquisition de Stafford et de LETCO

Le 1^{er} mars 2002, la Banque a conclu l'acquisition de la plateforme technologique de négociation et de valeurs mobilières et des entreprises de tenue de marché d'options inscrites en bourse du groupe de sociétés Stafford (Stafford) et du groupe LETCO (LETCO). Le prix d'achat consiste en un versement initial au comptant d'environ 428 millions de dollars. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, et les résultats d'exploitation de Stafford et de LETCO ont été inclus dans l'état consolidé des résultats à compter du 1^{er} mars 2002. L'écart d'acquisition représentait environ 379 millions de dollars.

c) Acquisition des actions de TD Waterhouse

Le 26 novembre 2001, la Banque a réalisé l'acquisition des actions ordinaires en circulation de TD Waterhouse Group, Inc. (TD Waterhouse) qu'elle ne détenait pas pour une contrepartie totale d'environ 605 millions de dollars. L'écart d'acquisition s'est élevé à 233 millions de dollars. Le 1^{er} novembre 2001, la Banque a émis environ 11 millions d'actions ordinaires pour un produit au comptant de 400 millions de dollars afin de financer partiellement l'opération.

d) Acquisition de R.J. Thompson Holdings Inc.

Le 1^{er} novembre 2001, TD Waterhouse a acquis R.J. Thompson Holdings, Inc. (RJT), société de courtage à accès direct, pour une contrepartie au comptant totale de 122 millions de dollars. L'écart d'acquisition s'est établi à 120 millions de dollars. Les résultats de

RJT ont été inclus dans l'état consolidé des résultats à compter du 1^{er} novembre 2001. En outre, des paiements conditionnels jusqu'à concurrence de 24 millions de dollars sur le prix d'acquisition devaient être effectués au moment de l'atteinte de certains résultats. Au cours du quatrième trimestre de 2002, un montant de 8 millions de dollars a été versé relativement aux paiements conditionnels sur le prix d'acquisition et, subséquemment au 31 octobre 2002, un paiement additionnel de 14 millions de dollars pour satisfaire aux exigences de paiements conditionnels sur le prix d'acquisition en vertu de la convention d'achat. Ces paiements se rapportaient à des actifs incorporels à durée d'utilisation limitée qui sont amortis de manière linéaire sur la durée prévue des avantages, soit trois ans.

e) Acquisition de Newcrest Holdings Inc.

La Banque a acquis la totalité des actions ordinaires de catégorie A et de catégorie B en circulation de Newcrest Holdings Inc. (Newcrest), société de portefeuille du courtier en valeurs mobilières Newcrest Capital Inc., en date du 1^{er} novembre 2000. La contrepartie totale de cette acquisition s'est établie à 225 millions de dollars, dont 181 millions de dollars ont été versés sous forme d'actions ordinaires de la Banque et 44 millions de dollars au comptant. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, et les résultats d'exploitation de Newcrest ont été inclus dans l'état consolidé des résultats à compter du 1^{er} novembre 2000. Jusqu'au 31 octobre 2001, l'écart d'acquisition découlant de l'opération de 160 millions de dollars était amorti de manière linéaire sur la durée prévue des avantages, soit dix ans. Depuis le 1^{er} novembre 2001, le solde de l'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation, comme expliqué à la note 1.

f) Vente de placements immobiliers

Au cours de l'exercice 2001, la Banque a vendu certains placements immobiliers pour un gain avant impôts et taxes de 350 millions de dollars, déduction faite des reports.

g) Acquisition de Services financiers CT inc.

Le 1^{er} février 2000, la Banque a acquis la presque totalité des actions ordinaires de Services financiers CT inc. (CT), société de portefeuille d'un groupe d'entreprises qui, ensemble, exerçaient leurs activités en

tant que société canadienne de services financiers sous la raison sociale de Canada Trust. La contrepartie totale versée pour cette acquisition s'est élevée à 7 998 millions de dollars. Le montant au comptant a été obtenu comme suit :

(en millions de dollars)	
Émission d'actions ordinaires	700 \$
Émission d'actions privilégiées	410
Émission de parts de fiducie d'une filiale	900
Émission d'effets subordonnés	750
Dépôts de gros	5 263
Moins : frais et charges	(25)
Total	7 998 \$

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, et les résultats des activités de CT ont été inclus dans l'état consolidé des résultats à compter de la date d'acquisition. Jusqu'au 31 octobre 2001, l'écart d'acquisition découlant de l'opération était amorti de manière linéaire sur la période prévue des avantages, soit 10 ans. Depuis le 1^{er} novembre 2001, le solde de l'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation, comme expliqué à la note 1. Les actifs incorporels sont

amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux double sur une période de huit ans, d'après la durée d'utilisation estimative. La contrepartie versée et la juste valeur des actifs nets acquis sont comme suit :

(en millions de dollars)	
Juste valeur des actifs acquis	
Espèces et quasi-espèces	831 \$
Valeurs mobilières achetées en vertu de prises en pension	1 219
Valeurs mobilières	14 082
Prêts	28 352
Actifs incorporels	
Actifs incorporels liés aux dépôts de base	2 264
Autres actifs incorporels identifiables	4 596
Autres actifs	2 807
Actifs détenus à des fins de vente	2 012
	56 163
Moins les passifs pris en charge et la part des actionnaires sans contrôle dans des filiales	
Dépôts	41 414
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	230
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	1 099
Autres passifs	2 928
Passifs d'impôts futurs sur les actifs incorporels	2 950
Déventures subordonnées	350
Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales	375
	49 346
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	6 817
Écart d'acquisition	1 181
Total de la contrepartie d'achat	7 998 \$

NOTE 20 Coûts de restructuration

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2001, Valeurs Mobilières TD a annoncé une restructuration de ses activités et, par conséquent, a enregistré des coûts de restructuration avant impôts et taxes de 130 millions de dollars. Les coûts de restructuration se rapportent surtout aux indemnités de cessation d'emploi. La restructuration était quasi achevée à la fin de l'exercice 2002.

Au troisième trimestre de l'exercice 2001, TD Waterhouse a annoncé une restructuration de ses activités, et des coûts avant impôts et taxes de 54 millions de dollars ont été imputés aux revenus, principalement pour les indemnités de cessation d'emploi et la rationalisation des biens immobiliers. La restructuration a été achevée à la fin du troisième trimestre de l'exercice 2002.

Au moment de l'acquisition de Newcrest en 2001, la Banque a déterminé qu'il était nécessaire de restructurer les activités regroupées. Des coûts de restructuration avant impôts et taxes de 55 millions de dollars ont été imputés aux revenus au premier trimestre de

l'exercice 2001, surtout pour les indemnités de cessation d'emploi. La restructuration a été achevée à la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2001.

En 2000, par suite de l'acquisition de CT, la Banque a déterminé qu'il était nécessaire de restructurer les activités regroupées. Des coûts de restructuration avant impôts et taxes de 475 millions de dollars ont été enregistrés au deuxième trimestre de l'exercice 2000. Les coûts de restructuration se rapportent surtout aux indemnités de cessation d'emploi et aux frais de soutien au personnel, à la fermeture de succursales, à la rationalisation des besoins de locaux du siège social et des bureaux régionaux, à la résiliation de baux et à d'autres charges. La restructuration était quasi achevée à la fin du quatrième trimestre de l'exercice 2002. Le solde à payer de 28 millions de dollars au 31 octobre 2002 sera imputé à l'exercice 2003 et a été inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

(en millions de dollars)					
	Ressources humaines	Biens immobiliers	Technologie	Divers	Total
Solde en début d'exercice	192 \$	127 \$	14 \$	4 \$	337 \$
Montant utilisé au cours de l'exercice					
CT	66	84	13	2	165
TD Waterhouse	2	12	–	1	15
Valeurs Mobilières TD	118	2	–	1	121
Solde en fin d'exercice	6 \$	29 \$	1 \$	– \$	36 \$

NOTE 21 Revenu (perte) par action ordinaire

Le revenu (perte) de base et dilué(e) par action ordinaire aux 31 octobre se présentait comme suit :

(en millions de dollars)	2002	2001	2000
Revenu (perte) de base par action ordinaire			
Revenu net (perte nette)	(76) \$	1 383 \$	1 025 \$
Dividendes sur actions privilégiées	84	83	56
Revenu net (perte nette) applicable aux actions ordinaires	(160)	1 300	969
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	641,0	627,0	621,6
Revenu (perte) de base par action ordinaire	(0,25) \$	2,07 \$	1,56 \$
Revenu (perte) dilué(e) par action ordinaire			
Revenu net (perte nette) applicable aux actions ordinaires	(160) \$	1 300 \$	969 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)	641,0	627,0	621,6
Options d'achat d'actions potentiellement exerçables comme déterminé selon la méthode du rachat d'actions ¹	5,9	8,5	10,5
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – dilué	646,9	635,5	632,1
Revenu (perte) dilué(e) par action ordinaire ²	(0,25) \$	2,05 \$	1,53 \$

¹ Le calcul du revenu (de la perte) dilué(e) par action ne tient pas compte de la moyenne pondérée de 7 944 584 options d'achat d'actions en cours à un prix d'exercice pondéré de 40,14 \$ (2 586 705 options à 41,69 \$ en 2001; 1 808 848 options à 36,21 \$ en 2000), puisque le prix d'exercice des options était plus élevé que le cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

² Pour 2002, l'incidence des options d'achat d'actions pouvant potentiellement être exercées sur le revenu (la perte) par action ordinaire était antidilutive, ainsi le revenu (la perte) de base par action ordinaire et le revenu (la perte) dilué(e) par action ordinaire sont les mêmes.

NOTE	22	Rapprochement des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis
------	----	---

Les états financiers consolidés de la Banque sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR canadiens), y compris les exigences comptables du surintendant

des institutions financières du Canada. Les écarts entre les PCGR canadiens et les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR américains) aux 31 octobre sont décrits ci-après.

Revenu net (perte nette)

(en millions de dollars)	2002	2001	2000
Revenu net (perte nette) selon les PCGR canadiens	(76) \$	1 383 \$	1 025 \$
Rémunération à base d'actions	60	64	(89)
Avantages sociaux futurs	(9)	5	(12)
Coûts de restructuration	(101)	(50)	216
Titrisations de prêts	25	(3)	26
Part des actionnaires sans contrôle dans Société d'investissement hypothécaire TD	(14)	(13)	(12)
Impôts sur les bénéfices futurs	17	54	(54)
Valeurs mobilières disponibles aux fins de vente	(73)	(48)	–
Instruments dérivés et activités de couverture	76	142	–
Divers	–	(3)	(5)
Revenu net (perte nette) selon les PCGR américains	(95)	1 531	1 095
Dividendes sur actions privilégiées	70	70	44
Revenu net (perte nette) applicable aux actions ordinaires selon les PCGR américains	(165) \$	1 461 \$	1 051 \$
Revenu (perte) de base par action ordinaire – PCGR américains	(0,26) \$	2,32 \$	1,69 \$
– PCGR canadiens	(0,25)	2,07	1,56
Revenu (perte) dilué(e) par action ordinaire – PCGR américains	(0,26) \$	2,30 \$	1,66 \$
– PCGR canadiens	(0,25)	2,05	1,53

États consolidés du résultat global

(en millions de dollars)	2002	2001	2000
Revenu net (perte nette) selon les PCGR américains	(95) \$	1 531 \$	1 095 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts sur les bénéfices			
Variation nette des gains et pertes non matérialisés sur les valeurs mobilières disponibles aux fins de vente	(226)	282	170
Reclassement dans les revenus des valeurs mobilières disponibles aux fins de vente	75	48	–
Variation des gains et pertes non matérialisés à la conversion de monnaies étrangères ¹	(32)	171	2
Variation des gains et pertes sur les instruments dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	180	(328)	–
Reclassement dans les revenus des gains et pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	21	15	–
Gains découlant de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les instruments dérivés	–	20	–
Rajustement minimum du passif découlant du régime de retraite	(114)	–	–
Résultat global	(191) \$	1 739 \$	1 267 \$

¹ L'exercice 2002 comprend un montant de 90 millions de dollars ((278) millions de dollars en 2001) au titre des gains (pertes) après impôts et taxes se rapportant aux couvertures des placements de la Banque dans des établissements étrangers.

Rémunérations à base d'actions

Jusqu'au 5 octobre 2002, en vertu du régime d'options d'achat d'actions des employés de la Banque, les détenteurs d'options pouvaient choisir de recevoir, au titre d'une option, un montant au comptant égal à sa valeur intrinsèque, soit l'excédent de la valeur marchande de l'action sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice. Dans le cadre de la comptabilisation de ces options d'achat d'actions, les PCGR américains exigent que la variation annuelle de la valeur intrinsèque des options soit passée en charges. Pour les options qui n'ont pas été entièrement acquises, la variation de la valeur intrinsèque est amortie sur la période d'acquisition restante. En vertu des PCGR canadiens alors en vigueur, aucune dépense n'était enregistrée, et les paiements au comptant aux détenteurs d'options étaient imputés aux bénéfices

non répartis, déduction faite des impôts et taxes. Par conséquent, un montant de 60 millions de dollars (64 millions de dollars en 2001; (89) millions de dollars en 2000) a été porté à leur crédit (imputé aux résultats) aux fins des PCGR américains. Depuis le 6 octobre 2002, le régime a été modifié de sorte que les nouvelles options attribuées et toutes les options en cours ne peuvent être réglées qu'en actions. Aux fins des PCGR américains, la charge à payer de 39 millions de dollars après impôts et taxes pour les options d'achat d'actions a donc été reclassée au capital en date du 6 octobre 2002. Pour l'exercice 2003, la Banque entend passer en charges les attributions d'options d'achat d'actions autant aux fins des PCGR canadiens qu'américains et prévoit ainsi éliminer les écarts pour les options d'achat d'actions entre les PCGR canadiens et américains.

Bilans consolidés condensés

(en millions de dollars)	2002						2001
	PCGR canadiens	Rajustements	PCGR américains	PCGR canadiens	Rajustements	PCGR américains	
Actifs							
Liquidités	6 538 \$	– \$	6 538 \$	5 945 \$	– \$	5 945 \$	
Valeurs mobilières achetées en vertu de prises en pension	13 060	–	13 060	20 205	–	20 205	
Valeurs mobilières							
Compte de placement	28 802	1 838	30 640	31 010	2 088	33 098	
Compte de négociation	53 395	–	53 395	66 184	–	66 184	
Prêts	122 627	6 454	129 081	128 795	7 442	136 237	
Réévaluation des instruments dérivés à la valeur du marché	25 739	3 078	28 817	21 435	4 105	25 540	
Actifs incorporels	3 383	29	3 412	4 381	–	4 381	
Écart d'acquisition	3 134	64	3 198	2 298	64	2 362	
Autres actifs	21 362	36	21 398	7 585	50	7 635	
Total de l'actif	278 040 \$	11 499 \$	289 539 \$	287 838 \$	13 749 \$	301 587 \$	
Passif							
Dépôts	189 190 \$	– \$	189 190 \$	193 914 \$	– \$	193 914 \$	
Réévaluation des instruments dérivés à la valeur du marché	25 954	3 328	29 282	21 770	3 867	25 637	
Autres passifs	44 262	7 835	52 097	52 586	9 510	62 096	
Effets subordonnés et débetures	4 343	–	4 343	4 892	–	4 892	
Part des actionnaires sans contrôle dans des filiales	1 250	350	1 600	1 272	350	1 622	
Total du passif	264 999	11 513	276 512	274 434	13 727	288 161	
Avoir des actionnaires							
Actions privilégiées	1 485	(350)	1 135	1 492	(350)	1 142	
Actions ordinaires	2 846	–	2 846	2 259	–	2 259	
Bénéfices non répartis	8 710	(185)	8 525	9 653	(260)	9 393	
Autres éléments du résultat global cumulé							
Gains nets non réalisés sur les valeurs mobilières disponibles aux fins de vente	–	368	368	–	519	519	
Gain ou perte de change	–	374	374	–	406	406	
Instruments dérivés	–	(107)	(107)	–	(293)	(293)	
Rajustement minimum du passif découlant du régime de retraite	–	(114)	(114)	–	–	–	
Total de l'avoir des actionnaires	13 041	(14)	13 027	13 404	22	13 426	
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	278 040 \$	11 499 \$	289 539 \$	287 838 \$	13 749 \$	301 587 \$	

Avantages sociaux futurs

En vertu des PCGR canadiens, la Banque a adopté la norme sur les avantages sociaux futurs au cours de l'exercice 2001 de manière rétroactive et sans retraitement. La norme canadienne exige la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des avantages sociaux futurs. Les anciens PCGR canadiens permettaient que les avantages autres que les prestations de retraite soient passés en charges au

fur et à mesure qu'ils étaient payés. Les PCGR américains exigent également la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des avantages sociaux futurs. Aux fins des PCGR américains, la Banque a adopté la norme sur les avantages sociaux futurs de manière prospective. Par conséquent, les écarts entre les PCGR canadiens et américains demeurent, et les effets de la transition seront amortis sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité du groupe d'employés.

Les PCGR américains requièrent également la comptabilisation d'un passif minimum additionnel si les obligations au titre des prestations constituées sont plus élevées que la juste valeur de l'actif du régime. Les PCGR canadiens ne comportent pas une telle exigence. Au cours

de l'exercice 2002 et aux fins des PCGR américains, la Banque a comptabilisé au bilan consolidé les montants indiqués dans le tableau suivant.

(en millions de dollars)	
Charge de retraite payée d'avance	117 \$
Actifs incorporels	8
Autres éléments du résultat global cumulés avant impôts et taxes	186
Montant net comptabilisé	311 \$

Coûts de restructuration

En vertu des anciens PCGR canadiens, les coûts de restructuration engagés à l'égard d'une société acquise pouvaient être comptabilisés à titre de passif, à condition qu'un plan de restructuration faisant état de toutes les principales mesures devant être prises ait été approuvé par les membres de la direction qui en ont le pouvoir et qu'il soit peu probable que des changements importants soient apportés au plan. En vertu des PCGR américains et des PCGR canadiens actuels, les coûts de restructuration liés à une société acquise doivent être inclus à titre de passif dans la répartition du prix d'achat, ce qui entraîne une augmentation de l'écart d'acquisition. Les PCGR américains exigent également que tous les coûts de restructuration soient engagés dans l'année qui suit l'approbation d'un plan de restructuration par la direction et que tous les employés devant être mis à pied soient avisés des arrangements d'indemnisation de cessation d'emploi. Conformément aux PCGR américains, des coûts de restructuration de 101 millions de dollars avant impôts et taxes ont été constatés au cours de l'exercice 2002 (188 millions de dollars en 2001; 55 millions de dollars en 2000). En vertu des PCGR canadiens, aucun coût de restructuration n'a été constaté pour l'exercice 2002 (138 millions de dollars en 2001; 271 millions de dollars en 2000).

Titrisations de prêts

En vertu des PCGR américains et des PCGR canadiens actuels, les gains sur titrisations de prêts doivent être constatés dans les résultats immédiatement. Selon les anciens PCGR canadiens, les gains n'étaient constatés que lorsque la Banque recevait les montants au comptant.

Au cours de l'exercice 2001, la Banque a adopté la norme comptable américaine visant le transfert et le service des actifs financiers et l'extinction des passifs. La principale incidence de cette nouvelle norme américaine sur les états financiers de la Banque est la consolidation obligatoire des structures d'accueil dans les cas où l'entité est considérée comme un vendeur exclusif et que ses activités ne sont pas suffisamment limitées ou qu'elle ne détient pas un placement d'au moins 3 % dans des actions externes. Les PCGR canadiens n'exigent pas la consolidation des structures d'accueil lorsque la Banque conserve la presque totalité des risques et avantages résiduels liés à l'entité.

Part des actionnaires sans contrôle

En vertu des PCGR américains, les actions privilégiées de la filiale de la Banque, Société d'investissement hypothécaire TD, sont présentées à titre de part des actionnaires sans contrôle au bilan consolidé, et le revenu net applicable à la part des actionnaires sans contrôle est présenté séparément à l'état consolidé des résultats. En vertu des PCGR canadiens, ces actions privilégiées sont incluses dans le total des actions privilégiées présenté au bilan consolidé.

Impôts sur les bénéfices futurs

En vertu des PCGR canadiens, l'incidence des réductions des taux d'imposition est constatée lorsque ces dernières sont considérées comme pratiquement en vigueur. En vertu des PCGR américains, les modifications des taux d'imposition n'ont pas d'incidence sur la mesure des soldes d'impôt jusqu'à ce qu'elles aient force de loi.

Valeurs du compte de placement

En vertu des PCGR américains, la Banque comptabilise les valeurs du compte de placement soit dans les valeurs mobilières disponibles aux fins de vente ou «détenues jusqu'à l'échéance» et présente les valeurs mobilières disponibles aux fins de vente à leur juste valeur estimative au bilan. Les gains et pertes non matérialisés découlant de la variation

de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles aux fins de vente sont inscrits déduction faite des impôts sur les bénéfices dans les autres éléments du résultat global. Les dépréciations autres que temporaires de la juste valeur sont comptabilisées en transférant la perte non matérialisée des autres éléments du résultat global à l'état des revenus. Aux fins des PCGR américains, la Banque comptabilise la presque totalité des valeurs du compte de placement dans la catégorie « disponibles aux fins de vente ». Selon les PCGR canadiens, les valeurs du compte de placement sont comptabilisées au coût ou au coût non amorti, et les dépréciations autres que temporaires sont constatées d'après la valeur de réalisation nette prévue.

En outre, en vertu des PCGR américains, certaines garanties hors caisse reçues pour des opérations de prêts de titres sont comptabilisées comme un actif, et un passif est inscrit relativement à l'obligation de remettre la garantie. En vertu des PCGR canadiens, la garantie hors caisse reçue dans le cadre d'une opération de prêts de titres n'est pas constatée au bilan consolidé.

Instruments dérivés et activités de couverture

La Banque a adopté la norme américaine relative aux instruments dérivés et aux activités de couverture le 1^{er} novembre 2000 et inscrit un rajustement cumulatif de transition pour tenir compte des gains après impôts et taxes de 10 millions de dollars dans le revenu net et de 20 millions de dollars dans les autres éléments du résultat global de l'exercice 2001. Les PCGR américains exigent que tous les instruments dérivés soient présentés au bilan consolidé à leur juste valeur et que les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas des couvertures soient présentées à l'état consolidé des résultats. Les PCGR américains fournissent des directives précises sur la comptabilité de couverture, y compris la mesure de l'inefficacité des couvertures, les restrictions à l'égard des stratégies de couverture et les opérations de couverture visant les instruments dérivés intersociétés. En ce qui a trait aux couvertures de juste valeur, la Banque couvre les variations de la juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes, et les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées dans les revenus. En ce qui concerne les couvertures de flux de trésorerie, la Banque couvre les fluctuations des flux de trésorerie liés aux actifs, passifs ou opérations prévues à taux variable, et la tranche de la couverture des variations de la juste valeur des instruments dérivés qui est efficace est constatée dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les éléments couverts soient enregistrés dans les revenus. Pour l'exercice 2002, les pertes nettes reportées sur les instruments dérivés de 68 millions de dollars (132 millions de dollars en 2001) incluses dans les autres éléments du résultat global devraient être reclassées dans les revenus au cours des douze prochains mois. Les couvertures de flux de trésorerie comprennent également les couvertures de certaines opérations prévues jusqu'à concurrence de 20 ans, bien qu'une grande partie soit de moins de deux ans. La tranche de la couverture des variations de la juste valeur des instruments dérivés qui n'est pas efficace est immédiatement comptabilisée dans les revenus. Pour l'exercice 2002, en vertu des PCGR américains, la Banque a constaté des gains de 3 millions de dollars avant impôts et taxes (13 millions de dollars en 2001) se rapportant à la tranche de la couverture des flux de trésorerie qui n'est pas efficace.

En vertu des PCGR canadiens, la Banque constate uniquement les dérivés utilisés dans le cadre d'activités de négociation à la juste valeur au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur sont incluses dans les revenus.

Gain ou perte de change

En vertu des PCGR américains, les gains ou pertes de change se rapportant aux filiales dont la monnaie d'exploitation est autre que le dollar canadien doivent être présentés, déduction faite des impôts et

taxes, dans les autres éléments du résultat global, poste distinct de l'avoir des actionnaires. En vertu des PCGR canadiens, les gains ou pertes de change sont présentés dans les bénéfices non répartis.

NOTE

23

Futures modifications comptables

Relations de couverture

Au cours de l'exercice, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié une note d'orientation sur les relations de couverture, qui entrera en vigueur, pour la Banque, le 1^{er} novembre 2003. La note d'orientation, qui établit les conditions à réunir pour pouvoir appliquer la comptabilité de couverture aux instruments dérivés, se fonde sur un bon nombre de conditions décrites dans la norme comptable américaine relativement aux instruments dérivés et aux activités de couverture. La note traite particulièrement a) de l'identification, de la désignation, de la documentation et de l'efficacité des relations de couverture aux fins de l'application de la comptabilité de couverture; et b) de la cessation de la comptabilité de couverture. La Banque prévoit adopter la note d'orientation en novembre 2003, et son incidence sur les résultats futurs dépendra des stratégies de couverture de la Banque et du degré d'instabilité du marché.

Rémunérations à base d'actions

Une nouvelle norme comptable sur les rémunérations à base d'actions a été publiée et vient harmoniser substantiellement les PCGR canadiens avec les PCGR américains. Elle entrera en vigueur avec l'exercice 2003. La nouvelle norme requiert l'utilisation de la méthode de la juste valeur pour les attributions directes d'actions ou pour celles qui demandent un règlement en espèces ou au moyen d'autres actifs. La norme encourage, sans l'imposer, l'utilisation de la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation de toutes les autres formes de rémunération à base d'actions. Pour l'exercice 2003, la Banque a choisi d'appliquer la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation des options sur actions et constatera ainsi une charge de rémunération pour les options sur actions octroyées après le 1^{er} novembre 2002. L'adoption de cette nouvelle norme entraînera une hausse de la charge de rémunération de la Banque et une baisse du revenu par action présenté. Le montant de la charge de rémunération additionnelle dépend du nombre d'options attribuées et de leur juste valeur au moment de l'octroi. Si la Banque avait adopté la nouvelle norme comptable le 1^{er} novembre 2001, l'incidence aurait été de

réduire le revenu de base et dilué par action présenté d'environ 0,02 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2002. La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice a été estimée à la date d'octroi, selon le modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes : i) un taux d'intérêt sans risque de 4,91 %, ii) une durée prévue de 5,5 ans des options; iii) un taux de volatilité prévu de 25 % et iv) un taux de dividende prévu de 2,90 %. La juste valeur moyenne pondérée de chaque option attribuée était de 9,48 \$.

Consolidation des structures d'accueil

Le Conseil des normes comptables (CNC) et le Financial Accounting Standards Board (FASB) des États-Unis ont publié des exposés-sondages similaires relativement à la consolidation des structures d'accueil qui procurent des indications plus détaillées à savoir quand la Banque devrait consolider une structure d'accueil. Au Canada, le CNC n'a pas encore déterminé la date d'entrée en vigueur de ces nouvelles exigences de consolidation. Aux fins des PCGR américains, ces nouvelles exigences de consolidation s'appliquent à toutes les structures d'accueil constituées après la date de publication de la note d'orientation, et pour les structures d'accueil créées avant cette date, la note d'orientation devrait s'appliquer à celles encore en existence au début du quatrième trimestre de l'exercice 2003 de la Banque. La Banque évalue présentement l'incidence de la nouvelle note d'orientation, mais ne peut la quantifier pour le moment.

Comptabilisation des coûts liés à l'abandon ou à la cession d'activités

Au cours de l'exercice, le FASB des États-Unis a publié une nouvelle norme comptable relativement à la comptabilisation des coûts liés à l'abandon ou à la cession d'activités. La norme exige que les coûts liés à l'abandon ou à la cession d'activités soient constatés lorsqu'ils sont engagés plutôt qu'à la date d'engagement d'un plan visant l'abandon ou la cession d'activités. Aux fins des PCGR américains, la Banque devra appliquer la norme de façon prospective aux activités abandonnées ou cédées après le 31 décembre 2002.

Principales filiales

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2002	
	Siège social	Valeur comptable de toutes les actions détenues par la Banque
Canadiennes		
Banque des Premières Nations du Canada (89 %)	Walpole Island, Canada	8\$
Commercial Mortgage Origination Company of Canada	Toronto, Canada	50
Cotyledon Capital Inc.	Toronto, Canada	5
Fiducie de capital TD	Toronto, Canada	360
Fiducie de capital TD II	Toronto, Canada	2
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto, Canada	287
Groupe TD Capital Limitée	Toronto, Canada	347
L'Assurance Financière CT	Toronto, Canada	12
Meloche Monnex Inc.	Montréal, Canada	173
La Sécurité Nationale, compagnie d'assurance	Toronto, Canada	
Primum compagnie d'assurance	Montréal, Canada	
TD, Compagnie d'Assurance générale	Toronto, Canada	
Meloche Monnex assurance et services financiers inc.	Montréal, Canada	
Meloche Monnex services financiers inc.	Montréal, Canada	
TD Assurance Agency Inc.	Toronto, Canada	
Newcrest Holdings Inc.	Toronto, Canada	3
Services d'investissement TD Inc.	Toronto, Canada	223
Société de financement de placements TD	Toronto, Canada	–
Société d'hypothèques TD	Toronto, Canada	7 311
Hypothèques Trustco Canada	London, Canada	
Canada Trustco International Limited	Bridgetown, Barbade	
CT Corporate Services Inc.	Toronto, Canada	
La Société Canada Trust	Toronto, Canada	
Propriétés Truscan Limitée	Toronto, Canada	
TD Waterhouse Bank N.V.	Amsterdam, Pays-Bas	
Société d'Hypothèques Pacifique TD	Toronto, Canada	
Société d'investissement hypothécaire TD	Calgary, Canada	87
TD Capital Canadian Private Equity Partners Ltd.	Toronto, Canada	–
TD Capital Management L.P. (40,75 %)	Toronto, Canada	
TD Futures Inc.	Toronto, Canada	–
TD Investment Management Inc.	Toronto, Canada	–
TD MarketSite Inc.	Toronto, Canada	10
TD Nordique Inc.	Vancouver, Canada	637
TD Parallel Private Equity Investors Ltd.	Toronto, Canada	44
TD Realty Limited	Toronto, Canada	17
Toronto Dominion, Compagnie d'assurance-vie	Toronto, Canada	18
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto, Canada	130
1390017 Ontario Limited	Toronto, Canada	–
1390018 Ontario Limited	Toronto, Canada	28

À moins d'indication contraire, la Banque détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées, à l'exception des actions sans droit de vote de Société d'investissement

hypothécaire TD, de Fiducie de capital TD, de Fiducie de capital TD II et de Banque des Premières Nations du Canada. Chaque filiale est constituée en société dans le pays où se situe son siège social.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2002	
	Siège social	Valeur comptable de toutes les actions détenues par la Banque
Américaines		
TD North American Limited Partnership	Delaware, É.-U.	297\$
TD Waterhouse Group, Inc. CTUSA, Inc. TD Bank USA, FSB National Investor Services Corp. TD Waterhouse Advertising, Inc. TD Waterhouse Asset Management, Inc. TD Waterhouse Bank, N.A. Waterhouse Mortgage Services, Inc. TD Waterhouse Canada Inc. TD Waterhouse Capital Markets, Inc. TD Waterhouse European Acquisition Corporation TD Waterhouse Holdings (Australia) Pty Ltd TD Waterhouse Investor Services, Inc.	New York, É.-U. New Jersey, É.-U. New Jersey, É.-U. New York, É.-U. New York, É.-U. New York, É.-U. New Jersey, É.-U. New Jersey, É.-U. Toronto, Canada New Jersey, É.-U. New York, É.-U. Sydney, Australie New York, É.-U.	2 894
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc. TD Equity Options, Inc. TD Options Acquisition, Inc. TD Securities (USA) Inc. Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc. Toronto Dominion Investments, Inc. Toronto Dominion (New York), Inc. Toronto Dominion (Texas), Inc.	Houston, É.-U. Chicago, É.-U. Chicago, É.-U. New York, É.-U. New York, É.-U. Houston, É.-U. New York, É.-U. Houston, É.-U.	1 002
Autres – étrangères		
Carysforth Investment Limited (70 %)	Grand Caïman, îles Caïmans	779
TD Asset Management Limited	Londres, Angleterre	2
TD Asset Management (Luxembourg) S.A.	Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	6
TD Capital Canadian Private Equity Partners (Barbados) Ltd.	St. Michael, Barbade	–
TD European Finance Limited	St. Peter Port, Guernsey, î. C.	–
TD Financial International Ltd. TD Reinsurance (Barbados) Inc.	Hamilton, Bermudes St. Michael, Barbade	–
TD Haddington Services B.V. Belgravia Securities Investments Limited (66,7 %) TD Guernsey Services Limited TD European Funding Limited (60,99 %)	Amsterdam, Pays-Bas Grand Caïman, îles Caïmans St. Peter Port, Guernsey, î. C. St. Peter Port, Guernsey, î. C.	1 168
Haddington Investments Ltd. (70 %)	Grand Caïman, îles Caïmans	779
TD Ireland TD Global Finance	Shannon, Irlande Dublin, Irlande	157
TD Securities (Japan) Inc.	St. Michael, Barbade	17
TD Waterhouse Investor Services (UK) Limited TD Waterhouse Investor Services (Europe) Limited	Londres, Angleterre Londres, Angleterre	415
TD Waterhouse Pacific Ltd.	Port Louis, Maurice	19
Toronto Dominion Australia Limited Toronto Dominion Securities Pty. Limited	Melbourne, Australie Melbourne, Australie	48
Toronto Dominion International Inc. The TD Bermuda Trust TD Trust (Bermuda) Limited	St. Michael, Barbade Hamilton, Bermudes Hamilton, Bermudes	217
Toronto Dominion Investments B.V. TD Bank Europe Limited Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited TD Securities Limited Toronto Dominion Finance (UK) Limited Toronto Dominion International Limited Toronto Dominion (United Kingdom) Limited	Amsterdam, Pays-Bas Londres, Angleterre Londres, Angleterre Londres, Angleterre Londres, Angleterre Londres, Angleterre Londres, Angleterre	305
Toronto Dominion Jersey Holdings Limited	St. Helier, Jersey, î.C.	1 657
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour, Singapour	579

À moins d'indication contraire, la Banque détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées, à l'exception des actions sans droit de vote de Société d'investissement

hypothécaire TD, de Fiducie de capital TD, de Fiducie de capital TD II et de Banque des Premières Nations du Canada. Chaque filiale est constituée en société dans le pays où se situe son siège social.